

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES SCUIO

JOURNEES NATIONALES

DES SCUIO

STRASBOURG

23 et 24 MAI 2002

***"Les services d'information et d'orientation
et les mutations de l'Université"***

**Actes réalisés par:
Florence Fontaine Ingénieur d'études
Service de l'Etudiant
Université Blaise Pascal (Clermont2)**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	0
PROGRAMME	2
LISTE DES PARTICIPANTS	4
PROGRAMME DES ATELIERS.....	11
SYNTHESE DES SEANCES PLENIERES	17
Pierre KOROLISTKI - Chef du Service des Contrats et des Formations	18
François PETIT –Président de la Commission de la Pédagogie et de la Formation de la Conférence des Présidents d’Université.....	22
L’ONISEP et la nouvelle organisation des études supérieures – Jérôme CHAPUISAT - Directeur	26
Bernard BELLOC - Premier Vice-président de la Conférence des Présidents d’Université (CPU)	28
Michelle PALAUQUI – chargée de mission pour l'accueil des handicapés au Ministère	32
Ferran LAIN DEVANT – Universite de Barcelone, Servicio de información y Atención al Estudiante	35
L’information et l’orientation universitaire au GD du Luxembourg.....	37
KAREL DE MIDDELEIR - UNIVERSITÉ DE GAND –.....	45
Gerhart ROTT – Universite de Wuppertal – Zentrale Studien Beratung – Vice-président FEDORA.....	47
SYNTHESE DES ATELIERS	51
Atelier 1 : Nouvelle architecture de l’offre de formation :	52
Atelier 2 : La politique d’information des SCUIO au sein de la politique de l’établissement.	56
Atelier 3 : Les actions en direction des primo-entrants	59
Atelier 4 : La dimension internationale des SCUIO.....	71
Atelier 5 : les SCUIO aujourd’hui.....	74
Myriam DITTA – Ingénieur d'Etudes – SCUIO Université d'Avignon – Un site WEB pour les SCUIO Présentation PowerPoint en annexe	

PROGRAMME

JEUDI 23 MAI 2002

9h30 -12h30 : Séance plénière - Amphi 4

❖ Ouverture et allocutions de bienvenue

- Jean ARROUS Vice-Président CEVU de l'Université Robert Schuman Strasbourg 3, représentant le Président Christian MESTRE
- André VARINARD Directeur SCUIO Université Jean Moulin Lyon 3, Président de la Conférence des Directeurs de SCUIO

❖ L'espace européen de l'enseignement supérieur : nouvelle organisation des études universitaires

(E.C.T.S., licence, master, doctorat, mobilité, semestrialisation...)

- Jean-Pierre KOROLISTKI Chef du Service des Contrats et des Formations, Direction de l'Enseignement Supérieur, Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
- François PETIT Président de l'Université Pierre Mendès France Grenoble 2, Président de la Commission de la Pédagogie et de la Formation Conférence des Présidents d'Université

❖ La dimension européenne en matière d'information et d'orientation

- Gerhart ROTT, Université de Wuppertal, Zentrale Studien Beratung / Vice-Président FEDORA
- Karel DE MIDDELEIR, Université de Gand, Adviescentrum voor Studenten
- Ferran LAIN DEVANT, Université de Barcelone, Servicio de Información y Atención al Estudiante
- Pierre SECK, Centre Universitaire du Luxembourg, Administrateur du département des Sciences

❖ L'ONISEP et la nouvelle organisation des études universitaires

- Jérôme CHAPUISAT, Directeur de l'ONISEP

Repas : restaurant universitaire de l'Esplanade - 32 boulevard de la Victoire

14h30 - 17h30 : Ateliers

Atelier 1 : Nouvelle architecture des études et rôle des SCUIO - **Amphi 4**

Animateur : Patrick KENNIS, Directeur SUAIO Université Sciences et technologies Lille 1

Atelier 2 : La politique d'information des SCUIO au sein de la politique de l'établissement - **Amphi commun (Amphi 6)**

Animateur : Gérard LEMOINE, Directeur SUIO Université de Nantes

Atelier 3 : Les actions en direction des primo-entrants - **Amphi 7**

Animatrice : Nadine LAVIGNOTTE, Directrice Service de l'étudiant Université Blaise Pascal
Clermont-Ferrand 2

Atelier 4 : La dimension internationale des SCUIO - **Salle 8 (IECS)**

Animateur : Jean-Paul LAINÉ, Directeur SCUIO Université de Rouen

17h45 - 19h30 : Réception offerte par l'Université Robert Schuman

8h00 - 9h00 : Réunion des Directeurs de SCUIO - Amphi 4

9h00 - 10h30 : Séance plénière - Amphi 4

- ❖ Intervention de Bernard BELLOC, Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université
 - ❖ Intervention de Michelle PALAUQUI chargée de mission pour l'accueil des handicapés au Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche pour aborder les questions liées à l'accueil des handicapés
-

10h30 - 12h30 : Ateliers

Tous les participants sont répartis en 4 groupes qui ont tous le même thème : **"Les SCUIO aujourd'hui"**
(pour la composition des groupes, se reporter à la liste des participants)

Groupe 5-1 : Amphi 4

Animateur : François MATH, Directeur SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1

Groupe 5-2 : Amphi commun (Amphi 6)

Animateur : Serge HERMINE, Directeur CIDO Université René Descartes Paris 5

Groupe 5-3 : Amphi 7

Animatrice : Françoise BOURSIN, Directrice SCUIO Université Paris-Sorbonne Paris 4

Groupe 5-4 : Amphi 8 ou Salle 8 (IECS)

Animateur : Francis GAILLARD, Directeur adjoint SCUIO Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Repas : restaurant universitaire de l'Esplanade - 32 boulevard de la Victoire

14h30 - 16h30 : Séance plénière - Amphi 4

- ❖ **Présentation des projets de centralisation et de création d'une banque de données documentaires inter SCUIO**

Myriam DITTA, Documentaliste-Ingénieur d'études SCUIO Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

- ❖ **Rapports des travaux des ateliers**

- rapporteur atelier 1 : Patrick KENNIS, Directeur SUAIO Université Sciences et technologies Lille 1
- rapporteur atelier 2 : Christian CORMIER, Directeur SCUIO-Planète info Université de Poitiers
- rapporteur atelier 3 : Francis BESTION, Directeur SUIO Université des Sciences sociales Toulouse 1
- rapporteur atelier 4 : André BRIAND, Directeur SCUIO Université de Haute Bretagne Rennes 2
- rapporteur atelier 5 : Francis DANVERS, Directeur SIO Université Charles de Gaulle Lille 3

- ❖ **Synthèse et clôture**

François MATH, Directeur SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1

LISTE DES PARTICIPANTS

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 et 24 mai 2002
Liste des participants des services d'information et d'orientation des Universités

Ateliers
jeudi vendredi

Université de Provence Aix Marseille 1			
	Marguerite DUMAS	Documentaliste	3 5-1
	Marie-Bernardette GANTOU	Documentaliste	2 5-2
	Théa PICQUET	Directrice SUIO	4 5-3
Université de la Méditerranée Aix Marseille 2			
	Françoise LONG	Conseillère en formation	2 5-4
	Anne-Marie MARIN	Conseillère en formation	1 5-1
	Michel MUS	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-2
Université de droit, d'économie et des sciences Aix Marseille 3			
	Fabienne CRUCIANI	Responsable antenne SCUIO Marseille	3 5-3
	Jean-François FAVOREU	Chef du SCUIO	2 5-4
Université Picardie-Jules Verne Amiens			
	Christine ARSENAKIS	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-1
	Nicole LORENZO	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Catherine NAVARRO-JAMAULT	Directrice du service	2 5-3
Université d'Angers			
	Richard LESCURE	Directeur SUIO	2 5-4
	Annie RIBRAULT	Responsable administrative	3 5-1
Université des Antilles et de la Guyane			
	Maryse ARETHAS	Documentaliste SCUIO Guyane	4 5-2
	Andrée NABAJOH	Documentaliste SCUIO Guadeloupe	3 5-3
	Françoise PARIS	Responsable administrative SCUIO	2 5-4
	Marlène SOREL	Documentaliste SCUIO Martinique	1 5-1
Université d'Artois			
	Ghislaine CANY	Chef du SIO	2 5-2
	Cécile JOSSE	Responsable service d'insertion professionnelle	4 5-3
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse			
	Claude BRADA	Directeur SCUIO	4 5-4
	Myriam DITTA	Documentaliste - Ingénieur d'études	2 5-1
	Claudie PION	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Christine RAMOS	Documentaliste	1 5-3
Université de Franche-Comté Besançon			
	Oussama BARAKAT	Directeur SCUIO	2 5-4
	Françoise CHAMAGNE	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-1
	Ghislaine SAVONET	SASU Relations avec le second degré	3 5-2
	Sophie ZECCHINI	Chargée d'information insertion professionnelle	4 5-3
Université Bordeaux 1 Sciences et technologies			
	Martine PAGES	Directrice du service	4 5-4
	Marie-Noëlle TANGUY	Conseillère d'orientation Psychologue	2 5-1
Université Victor Segalen Bordeaux 2			
	Nicole PALARD	Responsable administrative	4 5-2
	Marie Claude ROUGIER-GARDIEN	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-3
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3			
	Hélène CONTÉ	Ingénieur d'études	1 5-4
	François LEBAS	Resp. adm. du SUIO et du Relais handicap	3 5-1
Université Montesquieu Bordeaux 4			
	Martine COGNÉ	Documentaliste	2 5-2
	Françoise DAGNAUD	Conseillère d'orientation Psychologue	4 5-3
	Luc FOUGEROUSE	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-4
	Yves LEBRETON	Responsable administratif	1 5-1
Université de Bretagne occidentale Brest			
	Christiane BANKS	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-2
	Françoise CAM	Documentaliste	2 5-3
	Lenaïck GARBE	Formatrice - Psychologue	3 5-4
	Liliane NONNOTTE	Directrice du service	1 5-1
	Sylvie PAGE	Chargé d'enquêtes et d'insertion professionnelle	3 5-2
Université de Bretagne Sud			
	Laurence PÉRENNÈS	Directrice SUIO	3 5-3
Université de Basse-Normandie Caen			
	Denis BLANCHON	Directeur SUIO	2 5-4
	Maximilienne FAVRE	Documentaliste	1 5-1
	Florence MATHIEZ	Documentaliste	1 5-2
	Jean-Michel NICOLAS	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-3
	Patricia TOUTAIN	Conseillère d'orientation Psychologue	4 5-4

		Ateliers	
		jeudi	vendredi
Université de Cergy-Pontoise	Gérard GOUEDARD	Directeur SCUIO	3 5-1
Université de Savoie Chambéry	Marie-Françoise CORDEL	Responsable administrative	3 5-2
Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2	Annick FARAUT	Documentaliste	2 5-4
	Florence FONTAINE	Ingénieur d'études - secondaire/supérieur	3 5-2
	Nadine LAVIGNOTTE	Directrice du service	3 5-3
Université Pascal Paoli Corse	Anne LUCIANI	Directrice SIO	2 5-2
	Georges MANECY	Ingénieur d'études - Insertion Professionnelle	1 5-3
Université de Bourgogne Dijon	Marie Hélène BEIS	Documentaliste consultante	1 5-4
	Simone BILLON	Responsable administrative	3 5-1
	Thierry CHEVAILLIER	Directeur SIO	2 5-2
	Valérie TORRES	Documentaliste consultante	4 5-3
Université Joseph Fourier Grenoble 1	Martine LECLERC	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-4
	Yaël SITRUK	Documentaliste	2 5-1
Université Pierre Mendès France Grenoble 2	Joëlle GUILLAUME	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Nicole MESTRE	Conseillère en formation	1 5-3
Université Stendhal Grenoble 3	Donna ANDRÉOLLE	Directrice SIO	1 5-4
	Denise FAIVRE	Ingénieur d'études	4 5-1
Université de La Réunion	Julien BADDOUR	Directeur du service	4 5-2
	Céline GOMEZ	Adjointe au directeur	2 5-3
	Béatrice HOUEL	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-4
Université de La Rochelle	Annie VISSE	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-1
Université du Maine Le Mans	Claudine BLOT	Responsable administrative	1 5-2
	Martine HOUTTEVILLE	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-3
	Michel ROUSSEAU	Directeur SUIO	2 5-4
Université des Sciences et Technologies Lille 1	Claudine DUMONT	Chargée Insertion professionnelle/Doctorants	4 5-2
	Patrick KENNIS	Directeur SUAIO	1 5-3
	Daniel LUSIAK	Resp. adm/ Chargé transition lycée université	3 5-4
Université du Droit et de la Santé Lille 2	Danièle TAILLAT	Directrice SUAIO	1 5-1
Université Charles de Gaulle Lille 3	Saquina BOUREGBA	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Francis DANVERS	Directeur SIO	1 5
	Laurence GOTTE	Ingénieur d'études	2 5-3
	Catherine LENAIN	Responsable administrative	1 5-4
	Laurent SULLEROT	Conseiller d'orientation Psychologue	2 5-1
Université de Limoges	Jacques DUMONT	Directeur SUIO	3 5-2
	Catherine NICOLAS	Responsable administrative	2 5-3
Université du Littoral Côte d'Opale	Edith LEULIETTE	Directrice DAIO, Vice-présidente	1 5-4
	Yvan SCIASCIA	Responsable administratif	3 5-1
Université Claude Bernard Lyon 1	Michéline BOUDEULLE	Directrice SOIE	2 5-2
	Dominique GILLES	Consultante	1 5-3
	Régine LE MEN	Consultante	3 5-4
Université Lumière Lyon 2	Michel BONNARD	Conseiller d'orientation Psychologue	4 5-1
	Françoise DURIEUX	Directrice SCUIO	1 5-2
	Rosélyne MARTINIER	Coordnatrice	2 5-3
	Claudie MILLAUD	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-4

		Ateliers	
		jeudi	vendredi
Université Jean Moulin Lyon 3			
	Pierre FLACHER	Responsable administratif	2 5-1
	Evelyne IVANOV	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Cécile PERRIER	Documentaliste	1 5-4
	André VARINARD	Directeur SCUIO	1 5-1
	Teddy VARVIER	Aide documentaliste	2 5-2
Université de Metz			
	Laurence DURET	Documentaliste	2 5-3
	Philippe GANIER	Chargé de mission insertion	4 5-4
	Anne-Marie LANGINIER	Responsable administrative	3 5-1
	Gérard SAUTRE	Directeur SIOPUM	2 5-2
Université Montpellier 1			
	Magalie ALIBERT	Documentaliste	1 5-3
	Emmanuelle IRABERRI	Responsable administrative	2 5-4
	Francine LAUNAY	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-1
Université des Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2			
	Annie MAIRE	SASU Responsable administrative	2 5-2
	Mireille MOUSTELON	Chargée d'accueil et d'information	2 5-3
	Maryse NAVARRO	Chargée d'information	3 5-4
Université Paul Valéry Montpellier 3			
	Magali ALLINO	Documentaliste	3 5-1
	Marie ARASANZ	Responsable administrative	2 5-2
	Claude GRÉVOUL	Conseillère d'orientation Psychologue	4 5-3
	Danièle ROMAN	Directrice SCUIO	1 5-4
Université de Haute Alsace Mulhouse			
	Anna DE FINA	Technicienne	1 5-1
	Brigitte LE TRONG	Responsable administrative	2 5-2
	Marlène MARTIN	Secrétariat	3 5-3
	Suzanne OTT	Documentaliste	4 5-4
Université Henri Poincaré Nancy 1			
	Denise BONTEMS	Conseillère d'orientation Psychologue	3
	Philippe CROUZILLE	Conseiller d'Orientation Psychologue	1
	François MATH	Directeur SCUIO	1 5-1
	Françoise MEJEAN	Conseillère d'orientation Psychologue	4
	Sabine PERILHON	Documentaliste	2
Université Nancy 2			
	Annick BLIND	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
	Anne-Françoise CROVISIER	Responsable Insertion professionnelle	4 5-3
	Jacqueline FLIELLER	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-4
	Francine MANSUY	Co-Directrice du service	4 5-1
	Géraldine MARIE	Documentaliste	2 5-2
Université de Nantes			
	Bruno BELLET	Conseiller Insertion, Animateur site Web	2 5-3
	Sandrine BUC-DUFOURD	Documentaliste	1 5-4
	Gérard LEMOINE	Directeur SUIO	2 5-1
	Eliane QUENEZ	Responsable administrative	3 5-2
Université de Nice-Sophia Antipolis			
	Jean-Pierre BOCQUET	Directeur SCUIO	3 5-3
Université d'Orléans			
	Dominique BOUCHER	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-4
	Marie-Françoise COMBEAU	Documentaliste	2 5-1
	Sylvie SALAH	Documentaliste	1 5-2
Université Panthéon-Sorbonne Paris 1			
	Odile BERNARDEAU	Ingénieur d'études	2 5-3
	Marie-Claire CHAMOT	Chargée de documentation	1 5-4
	Michèle PAULIN	Responsable administrative	4 5-1
	Anne VILLETTE	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-2
Université Sorbonne nouvelle Paris 3			
	Nicole DOMERCQ	SASU Chargée d'information	1 5-3
	Francis GAILLARD	Responsable administratif	2 5-4
	Muriel HAUCHEMAILLE	Technicienne RF Secrétariat	4 5-1
	Gilles SAUNIER-PEURIERE	SARF Information-documentation	3 5-2
Université Paris-Sorbonne Paris 4			
	Françoise BOURSIN	Directrice SCUIO	3 5-3
	Françoise MONMOUSSEAU	Responsable administrative	2 5-4

		Ateliers	
		jeudi	vendredi
Université René Descartes Paris 5			
	Yvane DAMY	Ingénieur d'études Documentaliste	2 5-1
	Serge HERMINE	Directeur CIDO	4 5-2
	Martine PIERROT	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-3
Université Pierre et Marie Curie Paris 6			
	Alain JOLLIOU-CROQUIN	Directeur CAIO	2 5-4
Université Denis Diderot Paris 7			
	Philippe EGRET	Responsable administratif	2 5-1
	Nicole SAINSARD	Conseillère	2 5-2
Université Vincennes-Saint Denis Paris 8			
	Marie-Louise AZZOUG	Responsable administrative	2 5-3
	Jean-François GEHANT	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-4
	Régine HYME	Responsable adjointe - documentaliste	1 5-1
Université Paris-Dauphine Paris 9			
	Sylvie DE MAISTRE	Documentaliste	4 5-2
	Bénédicte GRANGER	Directrice SCUIO	4 5-3
	Anne-Marie QUIÉ	Responsable administrative	2 5-4
	Véronique RENAULT-FUSCO	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-1
Université de Nanterre Paris 10			
	Claire ALBASSIER	Documentaliste	4 5-2
	Laurence PRUNEL	Relation secondaire/supérieur	3 5-3
	Elisabeth SIOUDAN-DEVAILLY	Chef du SCUIO + université-entreprise	2 5-4
Université Paris-Sud Paris 11			
	Isabelle DEMACHY VACUS	Directrice SCUIO	2 5-1
	Brigitte GOMBERT	Responsable administrative	3 5-2
	Maryvonne MESQUI	Resp. antenne chargée d'orientation/insertion	2 5-3
	Anne-Marie PASSAQUET	Resp. antenne chargée d'orientation/insertion	3 5-4
	Antonella PATRY	Chargée d'orientation et d'insertion	4 5-1
	Sabine RAMIREZ	Secrétariat	2 5-2
Université Paris-Val de Marne Paris 12			
	Nathalie AUXENFANS	Documentaliste	4 5-3
	Joëlle FAURE	Documentaliste	1 5-4
	Françoise MEZIERE	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-1
	Jean-Philippe MIGNATON	Webmaster	2 5-2
	Jacqueline REMOND	Documentaliste	4 5-3
Université Paris-Nord Paris 13			
	Michel DENIS	Responsable administratif	2 5-1
Université de Pau et des Pays de l'Adour			
	Yves GERBIER	Directeur SCUIO	1 5-2
	Claude LE DISCOT	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-3
	Marie-Noëlle TEULÉ	Documentaliste	2 5-4
Université de Perpignan			
	Françoise AUBRION	Documentaliste	3 5-1
	Hélène SAUVAGE	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-2
Université de Poitiers			
	Lysiane BRAULT	Documentaliste	1 5-3
	Jacqueline BRIEN	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-4
	Bernadette CHAVENEAU	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-1
	Christian CORMIER	Directeur du service	2 5-2
	Pascale LUCQUIAUD	Chargée de communication et d'information	2 5-3
	Valérie SOULARD	Documentaliste	4 5-4
Université de Reims Champagne-Ardenne			
	Christian PETITFAUX	Directeur SIOU	2 5-1
	Agnès POUMEROL	Documentaliste	2 5-2
Université Rennes 1			
	Anne AUTRAND	Responsable administrative	3 5-3
	Marie-France DAUPHIN	Documentaliste	1 5-4
	Jean-Luc DESPOIS	Directeur SUIO	2 5-1
	Armelle LE GALL	Documentaliste	1 5-2
	Janine LEFORT	Chargée d'études	4 5-3
	Marie-Annick RAULET-GILLES	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-4
Université de Haute Bretagne Rennes 2			
	André BRIAND	Directeur SUIO	4 5-1
	Catherine FOULON	Responsable information-documentation	1 5-2
	Frédéric HARNOIS	Documentaliste	2 5-3
	Silvia MORVAN	Conseillère en orientation	3 5-4

		Ateliers	
		jeudi	vendredi
Université de Rouen			
	Catherine COUILLARD	Documentaliste	2 5-1
	François JANVRESSE	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-2
	Jean-Paul LAINÉ	Directeur SUIO	4 5-3
	Anne-Marie LEFEBURE	Ingénieur d'études - Insertion professionnelle	1 5-4
Université Jean Monnet Saint-Etienne			
	Marie-José LABOURÉ	Directrice SCUIO	3 5-1
	Claire LARDERET	Chargée d'études statistiques	2 5-2
	Laurence LAVEINE	Documentaliste	4 5-3
Université Louis Pasteur Strasbourg 1			
	Patricia DEMORIEUX	Documentaliste	2 5-4
	Marie-Claude DUFOUR	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-1
	Danielle HAUG	Directrice SIOE	3 5-2
	Eliane HIRLIMANN	Secrétariat	3 5-3
	Marie-José KESTLER	Consultante	2 5-4
	Isabelle LAPIERRE	Secrétariat	2 5-1
	Hafida LRHEZZIOUI	Consultante	4 5-2
	Edith MATHIS	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-3
Université Marc Bloch Strasbourg 2			
	Yannick ACHARD-JAMES	Chargé de projet	2 5-4
	Christelle DURRINGER	Chargée de projet	1 5-1
	Dominique FRITSCH	Chargée de projet	2 5-2
	Marion GREIB	Chargée de projet	3 5-3
	Michèle JANIS	Documentaliste	4 5-4
	Annette JUNG	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-1
	Roya NADDAF	Chef du SCUIOIP	1 5-2
	Michèle RANSLANT	Conseillère d'orientation Psychologue	4 5-3
	Marie-Christine RIEDLIN	Directrice SCUIOIP	3 5-4
	Danièle WOLFF	Secrétariat	2 5-1
Université Robert Schuman Strasbourg 3			
	Jean ARROUS	Directeur SCUIO	1 5-2
	Anne DAUTZENBERG	Secrétariat	2 5-3
	Jacques RICHARD	Responsable administratif	3 5-4
	Marie-Paule RUHARD	Documentaliste	4 5-1
	Christiane YEREMIAN	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-2
Université des Sciences sociales Toulouse 1			
	Francis BESTION	Directeur SUIO	3 5-3
	Isabelle LLANTIA	Ingénieur d'études	4 5-1
	Liliane MURATET	Conseillère d'orientation Psychologue	1 5-2
Université Toulouse-Le Mirail Toulouse 2			
	Dominique AUVERGNE	Responsable administrative	1 5-3
	Cécile CADENE	Chargée d'orientation et d'insertion	2 5-4
	Jean-Pierre CADREILS	Conseiller d'orientation Psychologue	3 5-1
	Aurore GEORGE	Documentaliste	4 5-2
	Colette LATERRASSE	Directrice SIOU	1 5-3
Université Paul Sabatier Toulouse 3			
	Nelly CAPELLE	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-4
	Sylvie PUECH	Ingénieur d'études	1 5-1
	Erick RINGOT	Directeur SCUIO	2 5-2
Université François Rabelais Tours			
	Jeanne-Marie COUVIDOU	Conseillère d'orientation Psychologue	3 5-3
	Jocelyne JACQUET	Enseignante chargée mission info/orientation	1 5-4
	Michelle JANOD	Responsable administrative	2 5-1
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis			
	Bettina RADTKE	Documentaliste	1 5-2
Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines			
	Emmanuelle BONNET	Responsable antenne Saint Quentin	2 5-3
	Carine CAPPANNELLI	Adjointe au responsable administratif	3 5-4
	Yves RIAUX	Responsable antenne Versailles	1 5-1
Université de Technologie de Compiègne			
	Denis MASQUELIER	Ingénieur d'études	2 5-1
Institut National Polytechnique de Lorraine			
	Nicole VALENCE	Responsable du service	1 5-2

Nom	Fonction	je	ven
Pascal ANSQUER	Responsable scolarité centrale Université Paris-Nord Paris 13	1	5-4
Bernard ANTONY	Directeur C.I.O. Thann		
Bernard BELLOC	Premier Vice-Président de la CPU Université des Sciences sociales Toulouse 1		
Jean-Noël CAILLOU	Inspecteur chargé de l'information et de l'orientation Inspection académique du Haut-Rhin		
Jérôme CHAPUISAT	Directeur ONISEP	3	
Catherine CLUZEAUD-DELVIT	Service Formation continue Université des Sciences sociales Toulouse 1	3	5-4
Manon DARGENT	Conseillère d'orientation-Psychologue Service académique d'information et d'orientation Strasbourg		
Karel DE MIDDELEIR	Service d'information et d'orientation des étudiants (Adviescentrum voor Studenten) Université de Gand – Belgique	4	
René DE QUENAUDON	Vice-Président NTSI Université Robert Schuman Strasbourg 3		
Jean-Pierre DEZAIRE	Directeur C.I.O. Saverne		
Bibiane DUPUIS	Conseillère d'orientation-Psychologue Service académique d'information et d'orientation Strasbourg	1	
Henri FICHTER	Directeur C.I.O. Haguenau		
Etienne GUIDAT	Chargé d'études Pôle universitaire européen de Strasbourg		
Fernand JEHL	Inspecteur chargé de l'information et de l'orientation Inspection académique du Bas-Rhin		
Martine KAPP	Conseillère d'orientation-Psychologue (représentant le Directeur) C.I.O. Schiltigheim		
Jean-Pierre KOROLISTKI	Chef du service des contrats et des formations, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur		
Ferran LAIN DEVANT	Chef de la Section d'information et de documentation du SIAE (Servicio de Información y Atención al Estudiante) Université de Barcelone - Espagne	4	
Jean-Jacques LANG	Chargé de mission Conseil Régional d'Alsace		
Yves LAVOINNE	Président Pôle universitaire européen de Strasbourg		
Danielle LOOF	Directrice C.I.O. Après Bac Lille	3	5-1
Frédérique LOUTREL	Déléguée régionale AFIJ		
Marie-Antoinette MARAGE	Directrice Centre de langues Université Robert Schuman Strasbourg 3		
Michelle PALAUQUI	Chargée de mission à l'accueil des handicapés, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche		
Emmanuel PERCQ	Chef du Service académique d'information et d'orientation Strasbourg	3	
François PETIT	Président de la commission de la pédagogie et de la formation CPU Université Pierre Mendès France Grenoble 2		
Arlette POINGT	Responsable Division des études et Vie universitaire Université de Savoie Chambéry	2	5-3
Jean-Marie RAVIART	Président Promosciences, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis	1	5-3
Sophie ROHFRITSCH	Vice-présidente chargée de l'enseignement et de la recherche Communauté urbaine de Strasbourg		
Gerhart ROTT	Vice-Président FEDORA, Service d'information sur les études (Zentrale Studien Beratung) Université de Wuppertal - Allemagne	4	
Claudine ROUX-GELBERGER	Département recherche et développement ONISEP		
Béatrice SAPHY	Conseillère d'orientation-Psychologue Service académique d'information et d'orientation Strasbourg	2	
Josette SAULNIER-CAZALS	Vice-Présidente Association Trouver-Créer		
Jacques SCHMITT	Délégué régional adjoint ONISEP Alsace		
Pierre SECK	Administrateur du département des Sciences Centre Universitaire du Luxembourg	4	
Marie SEILLER	Adjointe Chef du Service académique d'information et d'orientation Strasbourg		
Georges THOLEY	Syndicat autonome des Sciences Université Louis Pasteur Strasbourg 1		
Annie ULRICH	CA Promosciences liaison lycée-université Université Louis Pasteur	3	5-4

PROGRAMME DES ATELIERS

ATELIER 1 :

NOUVELLE ARCHITECTURE DES ETUDES ET ROLE DES SCUIO

Amphi 4

Animateur : Patrick KENNIS, Directeur SUAIO Université Sciences et technologies Lille 1
Intervenants : Jean-Marie RAVIART, Président Promosciences, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
André VARINARD, Directeur SCUIO Université Jean Moulin Lyon 3

Depuis les déclarations de la Sorbonne, de mai 1998, jusqu'au sommet européen de Prague, du printemps 2001, la volonté de construire l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur n'a fait que se confirmer. Ces orientations se structurent selon quatre axes :

- définition de l'architecture des études autour de 3 grades - Licence, Master, Doctorat - qui préservent néanmoins les niveaux intermédiaires.
- organisation des formations en semestres, qui généralise la notion d'unités capitalisables.
- adoption généralisée du système de crédits européens - ECTS - capitalisables et transférables.
- mise en œuvre de dispositifs de soutien à la mobilité.

Ces orientations privilégient une logique de parcours plus individualisés, plus fluides, plus flexibles, à la logique de cursus obligatoires et rigides.

L'étudiant s'inscrit dans un parcours constitué de modules capitalisables, et non dans une année de formation. Cette organisation nouvelle doit permettre :

- de prendre en compte les rythmes personnels d'apprentissage.
- de renforcer l'intégration formation initiale/formation continue, en intégrant la validation des acquis professionnels, voire celle des acquis d'expériences.
- de construire des parcours pluridisciplinaires comportant un champ disciplinaire qualifié de « majeur », complété par des unités d'ouverture, associées à la notion de « mineure ».
- de proposer, au contraire, des parcours mono-disciplinaires où des unités d'approfondissement complètent la discipline « majeure ».

Néanmoins, afin d'éviter toute dérive purement consumériste, les universités seront amenées à proposer des parcours types, en nombre limité, combinaisons d'unités cohérentes, qui aboutissent à des diplômes ayant fait l'objet d'une procédure d'habilitation.

Une telle fluidité dans l'offre de formation, implique de renforcer, notamment au niveau du cursus pré-licence, les actions et les moyens d'information, d'aide à l'orientation, d'aide à l'insertion professionnelle.

On le conçoit, il s'agit ici d'une évolution profonde. Nos services, les SCUIO, seront au cœur de cette réforme ; notre rôle ne peut être que renforcé, mais aussi sensiblement modifié. Dans un contexte moins statique, nos interactions ne pourront être que plus étroites avec les équipes pédagogiques, avec des services tels que les Relations Internationales, mais aussi avec les services analogues aux nôtres, lorsqu'ils sont identifiés, dans les pays partenaires.

Le tempo, relativement rapide, de mise en œuvre d'une telle réforme, est rythmé par nos contrats quadriennaux. Dans ce contexte, l'objectif de l'atelier "Nouvelles architectures des études et rôle des SCUIO" n'est certes pas de proposer des solutions figées et stéréotypées, mais plutôt de susciter une prise de conscience, d'exciter notre imagination, notre sagacité, à partir de témoignages, de réflexions, qui illustrent les pistes explorées, les expériences développées, dans différentes universités.

ATELIER 2 :

LA POLITIQUE D'INFORMATION DES SCUIO AU SEIN DE LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Amphi commun (Amphi 6)

Animateur : Gérard LEMOINE, Directeur SUIO Université de Nantes
Rapporteur : Christian CORMIER, Directeur SCUIO-Planète info Université de Poitiers

Intervenants : Sabine PERILHON, Documentaliste SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1
Bruno BELLET, Conseiller à l'espace insertion professionnelle, chargé de l'animation du site Web du SUIO Université de Nantes

Objectifs :

Depuis quelques années, les universités se sont dotées d'un service de communication, plus récemment elles ont ouvert des sites Internet.

Le développement de la communication des universités a nécessairement une incidence sur la communication sur l'offre de formation qui relève des SCUIO.

Des conflits de territoires apparaissent parfois, des questions sur la place de chacun sont souvent formulées :

- Quels doivent être les rôles dévolus au service communication et au SCUIO dans la diffusion de l'information ?
- Quelles relations peuvent s'établir entre SCUIO et service communication ?
- Comment articuler les supports institutionnels (papier) avec les supports numériques (l'Internet) à partir d'une source unique pour présenter l'offre de formation (livret de l'étudiant, fiche diplômes...)?

Par ailleurs, l'évolution du système universitaire exige de diffuser une information plus spécialisée, plus diversifiée pour répondre aux attentes de publics très différents (lycéens, parents d'élèves, enseignants, professionnels de l'orientation et de l'insertion...), ce qui ne manque pas de soulever des interrogations :

- Comment assurer la lisibilité de l'offre de formation pour ces différents publics ? Quelles informations ? Sous quelle forme ?
- Comment articuler l'effort de chacun pour accroître l'efficacité et la pertinence de nos dispositifs d'information ?

Ces questions, chaque SCUIO se les pose et y apporte des réponses différentes. Nos débats devront nous permettre d'échanger sur nos pratiques et d'éclaircir les positions de chacun dans sa politique de communication et d'information.

ATELIER 3 :

LES ACTIONS EN DIRECTION DES PRIMO-ENTRANTS

Amphi 7

Animatrice : Nadine LAVIGNOTTE, Directrice Service de l'étudiant Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2
Rapporteur : Francis BESTION, Directeur SUIO Université des Sciences sociales Toulouse 1

Objectifs :

Il s'agit de traiter de la façon dont les universités identifient, prennent contact et informent leurs futurs publics potentiels.

Il s'agit encore d'échanger nos savoir-faire en matière d'accueil de ces publics étudiants lorsqu'ils découvrent l'Université.

Enfin, une petite proportion d'étudiants est en échec dans les mois qui suivent leur arrivée.

Nous devons savoir identifier ces publics le plus rapidement possible, les aider à définir un parcours de réorientation et à le concrétiser.

Cet atelier doit en outre situer les débats et déboucher sur une gamme de propositions dans le cadre de la refondation en cours de l'offre de formation des Universités au niveau européen (C3ES : Construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur) et tenir compte de la diversification croissante des publics étudiants (montée en puissance rapide de la Formation Continue).

▪ les actions en amont : mise en place d'une politique au niveau académique

- Nadine LAVIGNOTTE, Directrice Service de l'étudiant Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2
- Danielle HAUG, Directrice SIOE Université Louis Pasteur Strasbourg 1
- Jacques RICHARD, Responsable SCUIO Université Robert Schuman Strasbourg 3

▪ les actions à l'arrivée

- Nadine LAVIGNOTTE (rôle des directeurs de première année)
- Francis BESTION, Directeur SUIO Université des Sciences sociales Toulouse 1 (tutorat d'accueil)
- Cathy CLUZEAUD-DELVIT, Responsable Service Formation Continue Université de Sciences sociales Toulouse 1

▪ les actions dans l'année qui suit : la réorientation

- Denise BONTEMS, Conseillère d'orientation-Psychologue SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1 (présentation d'une enquête)
- Marie-Christine RIEDLIN, Directrice SCUIOIP Université Marc Bloch Strasbourg 2 (présentation d'un diplôme universitaire de réorientation : le DURTTI)

ATELIER 4 :

LA DIMENSION INTERNATIONALE DES SCUIO

Amphi 8

Animateur : Jean-Paul LAINÉ, Directeur SCUIO Université de Rouen
Rapporteur : André BRIAND, Directeur SCUIO Université de Haute Bretagne Rennes 2

TROIS ASPECTS SERONT DEVELOPPES :

- ❖ **Les services analogues à l'étranger**
- ❖ **La dimension européenne de l'enseignement supérieur et son influence sur nos missions**
avec la participation de :
 - Gerhart ROTT, Vice-Président FEDORA, Service d'information sur les études (Zentrale Studien Beratung) Université de Wuppertal
 - Karel DE MIDDELEIR, Service d'information et d'orientation pour les étudiants (Adviescentrum voor Studenten) Université de Gand
 - Ferran LAIN DEVANT, Chef de la section d'information et de documentation du SIAE (Servicio de Información y Atención al Estudiante) Université de Barcelone
 - Pierre SECK, Administrateur du département des Sciences Centre Universitaire du Luxembourg
- ❖ **Les rôles respectifs des SCUIO et des Services des Relations Internationales**
avec la participation de Bénédicte GRANGER, Directrice du SCUIO de l'Université Paris Dauphine (Paris 9)

ATELIER 5 :

LES SCUIO AUJOURD'HUI

VOTRE GROUPE DE RATTACHEMENT EST MENTIONNE SUR LA LISTE DES PARTICIPANTS ; MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CETTE REPARTITION POUR ASSURER L'EQUILIBRE DES GROUPES.

Groupe 5-1 : Amphi 4, Animateur : François MATH, Directeur SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1

Groupe 5-2 : Amphi commun (Amphi 6), Animateur : Serge HERMINE, Directeur CIDO Université René Descartes Paris 5

Groupe 5-3 : Amphi 7, Animatrice : Françoise BOURSIN, Directrice SCUIO Université Sorbonne Paris 4

Groupe 5-4 : Amphi 8, Animateur : Francis GAILLARD, Directeur adjoint SCUIO Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Rapporteur : Francis DANVERS, Directeur SIO Université Charles de Gaulle Lille 3

1. Le rappel des textes fondateurs

2. La place du SCUIO dans l'Université : réflexion sur une typologie possible des SCUIO

- a) les relations avec les interlocuteurs naturels (la scolarité, les composantes...)
- b) les nouvelles frontières avec les nouveaux services concernant la vie de l'étudiant (Formation Continue, Relations Internationales, vie de l'étudiant...)

3. L'évolution de la demande sociale

demande des usagers
des étudiants
des parents d'élèves
des enseignants
des structures éducatives (Ministère, Rectorat)
des professions
des partenaires (CIDJ, APEC, ANPE)

4. Quelques propositions pour l'avenir des SCUIO

Michelle PALAUQUI, du Ministère de l'éducation nationale, interviendra dans chaque groupe pour aborder les questions liées à l'accueil des handicapés.

SYNTHESE DES SEANCES PLENIERES

**Pierre KOROLISTKI - Chef du Service des Contrats
et des Formations.
Direction de l'Enseignement Supérieur, Ministère
de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.**

Le compte-rendu de l'intervention de Monsieur KOROLISTKI a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Monsieur Korolistki nous indique que son intervention ne s'attardera pas sur l'aspect international du sujet mais sera davantage axée sur la manière dont les choses ont été mises en place en France. Lors d'un bref rappel historique, il nous indique qu'à l'origine, il s'agissait de placer l'enseignement supérieur directement sur le plan international, en abandonnant les mécanismes de l'Union Européenne, par un accord entre 4 ministres – Allemand ; Anglais ; Français et Italien – de bords politiques différents, sur des principes communs pour une action commune. Cette initiative, qui a concerné 4 pays en 1998, a fait son chemin puisqu'elle s'est étendue à 29 pays en 1999 à Bologne, 32 en 2001 à Prague. La prochaine conférence prévue en 2003 à Berlin verra probablement l'ensemble des pays de la Grande Europe, en s'arrêtant à la Russie, associé à ce processus.

Monsieur Korolistki nous indique quels étaient les buts d'une telle initiative. Il en dénombre deux :

- Créer cet espace européen comme un espace de mobilité pour les étudiants et les enseignants.
- Faire que cet espace redevienne attractif pour le reste du monde retrouvant finalement ce qui avait été la place de l'Europe dans le concert mondial autrefois ; l'Europe qui, d'ailleurs, avait donné au monde l'idée même d'Université.

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

1. Une architecture commune, c'est à dire comparable des études, pour permettre la mobilité sans uniformiser pour autant les systèmes. Il s'agit de **l'architecture** « 3.5.8 » ou « **L-M-D** », comme nous la nommons dorénavant.
2. Dans cette architecture des études, afin que la mobilité soit possible, il a été décidé: la généralisation du système des crédits européens, la transférabilité de ces crédits et la possibilité de valider ainsi que de reconnaître ces différentes certifications et formations. Pour que cette validation et cette reconnaissance soient possibles, il faut une confiance, entre les établissements, dans les mécanismes de chaque pays pour évaluer la qualité des formations et les diplômes. Par conséquent, l'idée de reconnaissance mutuelle est indissociable de l'idée d'évaluation de la qualité et de confiance dans les méthodologies propres à chaque pays pour évaluer la qualité.
3. Il faut également s'appuyer non seulement sur les pays et les gouvernements mais également sur les acteurs, à savoir les universités et les étudiants. Ceci a été réalisé à Prague puisque l'Association Européenne des Universités d'une part et la Fédération Internationale Etudiante ont été officiellement associées au processus.

Force est de constater que cette initiative a suscité de l'intérêt et a marché. Pourquoi ?

La cause est certainement due au fait que chaque pays ait trouvé, par rapport à sa politique nationale, un intérêt à passer par le côté international. Afin d'illustrer ces propos, Monsieur Korolistki présente le cas de l'Allemagne et celui de l'Italie. Ces deux pays proposent des études supérieures très longues sans niveau intermédiaire. Le système « L-M-D » permettrait à ces deux pays d'introduire un niveau intermédiaire.

En ce qui concerne la France, Monsieur Korolistki expose les problèmes que notre pays a cherché à régler à travers l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il met en avant 3 idées.

1^{ère} idée : Le dispositif mis en place concerne tout l'enseignement supérieur et pas seulement les universités. Par conséquent, au delà des différences, il a donc fallu essayer de trouver les principes communs permettant de présenter, à l'international, l'ensemble de l'enseignement supérieur français. La première mesure prise en 1999 a consisté à envelopper le niveau bac+5 dans une seule appellation – **le grade** - couvrant à la fois les universités et les grandes écoles.

Monsieur Korolistki nous rappelle que le grade renvoie à un niveau d'études indépendamment des disciplines ou des spécialités.

Bachelier est un grade

Le baccalauréat d'hôtellerie est un diplôme

Le baccalauréat S est un diplôme.

Ces deux diplômes qui précisent les spécialités confèrent le même grade.

Le grade existe depuis 1908 – le bac, la licence et le doctorat. Afin de répondre au système L-M-D, le master a été établi comme un grade. Ce dernier permet la lisibilité immédiate.

Donc dès 1999, une première mesure a été prise en s'appliquant à l'ensemble de l'enseignement supérieur, quel que soit le statut juridique, quel que soit le ministère de tutelle.

Par conséquent, d'une part le système est ouvert à l'international et d'autre part cette procédure permet de conforter un certain nombre de principes de base qui sont des principes fondateurs du service public de l'enseignement supérieur en France, notamment 2 principes :

- La qualité des formations et des diplômes en France est garantie par l'Etat.
- L'Etat ne garantit qu'à partir d'une évaluation périodique.

2^{ème} idée : La réforme ne s'impose pas puisque l'Etat laisse aux établissements le choix entre l'ancien système et le nouveau système.

Pourquoi cette démarche ?

Il est coutumier d'entendre les universitaires protester à l'encontre des réformes venant du ministère. Pour remédier à ces protestations, il a été convenu de laisser le libre arbitre aux universités. L'Etat propose et les universités disposent. Mais là encore, des reproches sont formulés.

Il y a tout de même une contradiction entre le principe d'autonomie des universités et le principe de cohérence nationale d'un système de diplômes nationaux. Le texte de 1997 était

supposé faire un cadrage national des contenus. Or aujourd'hui, les textes ne fixent aucun cadrage national des contenus. Toutefois, Monsieur Korolistki indique que ceci n'est pas une nouveauté. En effet, les textes concernant le DESS, le DEA, la licence professionnelle fixent les objectifs mais pas les contenus. Même chose pour les diplômes d'ingénieurs, il n'y a pas une ligne expliquant ce qu'est un diplôme d'ingénieurs. Un dispositif de régulation existe : la commission des titres d'ingénieurs et l'acte d'habilitation par le premier ministre. Ainsi, la qualité est assurée et le système évolue avec le temps.

Fondamentalement, l'aspect national du diplôme est conservé par l'évaluation nationale dépendant de l'Etat. Toutefois, le temps est venu de donner, à l'autonomie pédagogique, sa pleine dimension.

3^{ème} idée : Monter ce dispositif dans une approche globale de l'offre de formation. Ceci signifie que la Formation Initiale, la Formation Continue, l'enseignement présentiel, l'enseignement à distance, les nouvelles technologies de l'enseignement sont traités en même temps. Dans cette approche globale, le système modulaire et de crédits est parfaitement adapté. Ceci permet toute forme de validation et amène la notion de parcours de formation. Ainsi, dans l'offre globale de formation existent des parcours plus fluides, plus flexibles répondant aux attentes d'un public de plus en plus diversifié. Ceci devrait permettre le décroisement des filières, une meilleure lisibilité des formations, une réduction des dispositifs diplômants, une orientation progressive des étudiants et des réorientations possibles.

Monsieur Korolistki propose de détailler davantage à travers les 3 principaux cursus : le cursus licence, le cursus master et le doctorat.

Le cursus licence : Il s'affranchit donc du système de l'arrêté général et de l'arrêté particulier. Un seul texte organise l'ensemble du cursus universitaire entre bac et licence (et non bac + 3 puisque nous ne parlons plus en termes d'années). Il s'agit de proposer aux grands domaines de formation, sans exclure les IUT, la construction de parcours permettant aux étudiants, non seulement de délivrer le DEUG au bout de 120 crédits, mais également de poursuivre jusqu'à la licence.

Ce système permet d'ouvrir à la bidisciplinarité, à des systèmes de type majeur – mineur mais également d'intégrer le général et le professionnel, c'est à dire licence classique et licence professionnelle, de concourir à une meilleure préparation aux concours de recrutement et de formation des maîtres et enfin de mettre en avant, pour la première fois, les équipes de formation au même titre que les équipes de recherche. Monsieur Korolistki souligne l'importance de la reconnaissance de la qualité de ces équipes de formation et de leurs capacités à innover.

Par contre, ces textes ne disent rien sur les contenus. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait plus de sujet sur les contenus. Cependant ceci ne se règle pas par des arrêtés ministériels mais par des débats au sein de la communauté universitaire sur ce qu'il faut apprendre.

Le master : Une distinction est faite entre le master recherche et le master professionnel. Le niveau master est ouvert aux grandes écoles

Le niveau doctoral : Le processus réactualise la politique des écoles doctorales.

En guise de conclusion, monsieur Korolistki précise que le but est de mettre en place un dispositif cohérent, relativement complet. Désormais, les universités sont placées face à leurs responsabilités puisque le système proposé est beaucoup plus responsabilisant. En effet, un système fixant les dénominations nationales avec une procédure d'habilitation ne signifie pas forcément que des diplômes portant le même nom aient le même contenu et la même qualité. Dorénavant, les universités doivent définir une véritable stratégie pédagogique. La qualité sera garantie par la politique contractuelle. Les universités ont la liberté de proposer leurs programmes de formation. Il s'agit d'un système souple, dynamique, adaptable au cours du temps mais non d'un système figé. Cette démarche paraît irréversible et dépasse tous clivages politiques. Bien entendu, tout repose sur l'idée de parcours. Dans un tel système, les SCUIO sont également face à leurs responsabilités car ils ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des étudiants dans des filières qui ne sont plus cloisonnées et où les repères s'estompent.

Le décloisonnement de certains services, comme le SCUIO, la Formation Continue, les Relations Internationales devient une évidence. Une méthodologie commune et des partenariats nouveaux sont donc à concevoir.

Ce dispositif sera mis en place, dès la rentrée 2002, dans trois universités : Artois, Valenciennes et Lille 2. Ces trois universités ont pris la décision, dans certains grands secteurs de formation et non pas dans la totalité, de prendre appui sur le nouveau dispositif, aussi bien au niveau licence qu'au niveau master.

Pour l'année 2003, il y aura une vague contractuelle importante puisqu'elle concernera les Académies de Dijon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Lyon.

François Petit – Président de l'Université Pierre Mendès France Grenoble2, Président de la Commission de la Pédagogie et de la Formation de la Conférence des Présidents d'Université

Le compte-rendu de l'intervention de Monsieur PETIT a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Monsieur Petit base son intervention sur ce qui est ressorti de la Conférence des Présidents d'Université, en particulier de la commission de la pédagogie et de la formation continue. Il indique que, dès les premiers textes d'orientation, en février 2001, la CPU a pris une position unanime en faveur du dispositif présenté par Monsieur Korolistki. La CPU a apprécié de ne pas être confrontée à une réforme ficelée qui allait tomber sur les établissements. De plus, Monsieur Petit rappelle que les réformes sont souvent contournées par les universitaires qui débordent d'imagination pour se mettre en conformité avec le texte et non pas avec l'esprit de la réforme.

Monsieur Petit expose, dans ce qui suit, les objectifs que la CPU a décelés dans ce dispositif.

- **Premier objectif** : L'Etudiant est considéré comme un acteur au sens sociologique¹ du terme. Il ne s'agit pas d'une simple formule car ce concept est porteur de sens, il renvoie à la capacité de l'individu à faire preuve de liberté dans un cadre déterminé mais aussi à sa capacité, à travers cette liberté, de jouer avec ce cadre prédéfini pour sortir gagnant du jeu, pour atteindre un certain nombre d'objectifs de vie, pour mettre en œuvre un certain nombre de projets, plus généralement un projet personnel englobant un projet d'études et un projet professionnel
- **Deuxième objectif** : Ce dispositif est perçu comme un moyen de lutter contre l'échec. Monsieur Petit s'insurge contre les propos taxant l'université d'être une usine à échec. Pour lui, afin de mesurer la réussite, il faut s'intéresser à la réussite en DEUG au bout de trois ans. En effet, d'une part, parce qu'il faut du temps pour s'affilier à l'institution universitaire, pour décoder les règles, les normes de ce nouvel univers et d'autre part parce qu'il suffit d'être en contact avec les jeunes de 18 à 21 ans pour rendre intelligible la part d'hésitation, de tâtonnement, d'incertitude. Par conséquent, le fait qu'ils obtiennent à 65% le DEUG en 3 ans signifie que le système universitaire français est bien plus performant que ne le laissent entendre certains discours politiques aujourd'hui.
- **Troisième objectif** : Ce dispositif incite à développer une véritable politique pédagogique dans le cadre de l'autonomie des universités.

Les membres de la CPU se sont mis d'accord sur sept principes pour mettre en œuvre cette politique pédagogique.

- 1) la CPU a un intérêt pour toute mesure d'assouplissement des dispositifs antérieurs. Afin d'explicitier ces propos, Monsieur Petit expose un effet pervers des textes de 1997 où on a vu poindre un certain nombre de blocages, voire une certaine régression. Jusqu'en 1997, les étudiants du DEUG de droit pouvaient choisir un certain nombre de modules optionnels, comme par exemple l'histoire contemporaine. L'application restrictive de la

¹ En autres : Crozier, Friedberg « l'acteur et le système » où sont développés les concepts d'acteur, de marge de liberté, de liberté limitée, de pouvoir officieux, de zones d'incertitude...

part des universitaires des textes de 97 a contribué à transformer simplement cette option en un renforcement de l'histoire du droit. Cette démarche ne correspond pas à la perception d'ouverture que l'on peut avoir à l'égard d'un dispositif pédagogique.

- 2) La notion de mobilité est évidente, non seulement au niveau international, mais celle-ci ne concerne qu'un nombre limité d'étudiants mais également entre les universités afin que les étudiants ne soient pas enfermés dans des parcours tubulaires et qu'ils puissent bénéficier de véritables passerelles entre les différents parcours.
- 3) La diversification des parcours et une certaine capacité d'innover des parcours tout en se maintenant dans le cadre des diplômes nationaux.
- 4) La prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des rythmes d'apprentissage des étudiants. Celle-ci est confirmée dans le texte où disparaît toute référence à la notion d'année. La prise en compte de l'orientation et de la réorientation. Nous avons pu constater la difficulté de mettre en œuvre la réorientation au bout de 6 mois. Cet état de fait trouve son explication dans la vision trop standardisée, trop moyenne au sens statistique du terme que le système universitaire avait de l'étudiant. Il pensait que le jeune pouvait faire le deuil de son orientation première pour rebondir sur une nouvelle orientation. Cette conception de la réorientation et de l'étudiant relevait plus d'une vue de l'esprit.
- 6) Le développement de la pluridisciplinarité à laquelle semblent attachés les étudiants. Une approche globale du travail de l'étudiant, qu'il soit en formation initiale, en formation continue, en formation présentielle ou en formation à distance. Ceci permet de faire passer, dans les faits, l'idée de formation tout au long de la vie.

Les SCUIO dans ce dispositif ?

La commission a travaillé sur ce sujet et pour elle, les SCUIO vont se retrouver au cœur du dispositif. En effet, ce dernier permet de penser en termes de compétences globales et non seulement de disciplines à maîtriser. Dans les SCUIO, il existe une expérience, une certaine compétence à raisonner en termes de compétences. Ce sera donc une opportunité pour ce type de service de mieux s'articuler à la politique pédagogique des établissements.

Il y aura toujours de l'information, des conseils aux étudiants. La nécessité de travailler particulièrement la charnière Lycée/Université avec un travail rapproché avec les SAIO dans des dispositifs qui deviendront pérennes au sein de toutes académies s'imposera et affirmera le rôle du SCUIO. Dans certaines académies, depuis de nombreuses années, il existe des commissions post-bac permettant aux lycées et à l'enseignement supérieur de travailler en étroite collaboration et de mettre en place des dispositifs d'information en direction des enseignants du secondaire.

Bien sûr, un problème se pose, celui des moyens, notamment humains mis à disposition des SCUIO. Trop peu de postes de COP sont créés. Un moyen de contourner ce phénomène a été de créer des postes d'Ingénieurs d'Etudes qui se placent à peu près dans les mêmes créneaux que ceux des COP. Même si le ministère annonce régulièrement que l'orientation est une priorité, les moyens des SCUIO restent toutefois limités. Cet état de fait a conduit les SCUIO à modifier les pratiques d'information et d'orientation en développant de plus en plus des pratiques à dimension collective.

Le SCUIO pourra s'impliquer dans un certain nombre de modules transversaux :

- module d'accueil
- module pour aider les étudiants à se repositionner, à se réorienter

En effet, à partir du moment où l'université adopte une logique de parcours, il devient nécessaire que l'étudiant, pas seulement dans une situation de face à face de conseil mais dans des dispositifs plus collectifs, puisse valider son parcours. Monsieur Petit souligne que cette exigence est valable même pour les filières dites sélectives., comme en médecine par exemple. Il est essentiel que l'étudiant prenne conscience de son allergie au sang ou au contexte institutionnel hospitalier avant de réussir le concours !

D'une façon plus globale, le SCUIO doit être le promoteur de l'offre de formation des établissements. Selon Monsieur Petit, ce service doit être partie prenante de la politique pédagogique de l'établissement. En ce sens, il est porteur des valeurs qui s'affirment dans le projet d'établissement. De ce fait, il est nécessaire de rendre intelligibles certaines représentations. Quelle représentation avons-nous de l'étudiant en 2002 ? Quelle représentation avons-nous de sa réussite ? de son projet personnel et plus généralement professionnel ? Avons-nous une perception de l'étudiant consommateur ou de l'étudiant acteur ? Avons-nous une conception élitiste ou une vision d'ouverture d'université démocratique, cette dernière étant quand même la commande que la société française donne à l'université ?

Quelles pratiques ?

A l'instar de Monsieur Korolistki, Monsieur Petit se prononce en faveur d'une redéfinition, d'une nouvelle délimitation des missions d'un certain nombre de services de l'université : SCUIO, service de la formation continue, service de la scolarité des UFR, celui de la scolarité centrale, service des relations internationales. La nécessité d'une forte synergie entre les différents acteurs se fera ressentir.

Monsieur Petit ajoute que l'information en orientation ne doit pas se limiter au SCUIO. Cette fonction doit être partagée. Pour ce faire, des outils existent : L'équipe de formation est un outil à utiliser. Le SCUIO doit être partie prenante, sans être présent dans chaque équipe mais en désignant dans chaque équipe un enseignant rémunéré correspondant du SCUIO. Cet « enseignant relais » pourrait être choisi par nomination conjointe entre le vice-président CEVU, le directeur du SCUIO et le directeur de l'UFR.

Pour conclure, Monsieur Petit insiste sur le fait que le SCUIO n'a pas seulement un rôle technique mais un rôle d'accompagnement essentiel de la politique pédagogique de l'établissement dans la mesure où il y a été associé.

Il souligne également l'importance de mettre au débat chaque année un véritable bilan pédagogique. En effet, les CA se saisissent chaque année du compte financier. Un certain nombre d'établissements, en vue du renouvellement du personnel enseignant et IATOSS, ont souhaité des bilans sociaux (pratiques obligatoires dans les entreprises privées). Les bilans pédagogiques ont donc, au même titre que les bilans financiers et sociaux, leur place au sein des universités. Le SCUIO doit être associé à ce bilan car il remplit une mission, pas toujours formalisée, qui est celle de vigie, de dispositif de veille. Il est fréquent de voir les étudiants parler aux personnels du SCUIO du contenu des formations alors qu'ils ne peuvent pas le faire avec leurs enseignants. C'est la raison pour laquelle l'équipe présidentielle a tout intérêt à créer une osmose avec ce service.

Débat :

Quel est le planning pour la mise en place de ce dispositif ?

M.Korolitski nous informe que le dispositif réglementaire est désormais complet et immédiatement opérationnel. On ne peut pas fixer de date puisque les universités auront le choix d'adhérer ou non au dispositif. Les relations avec les universités sont organisées par contrat. Il faudra quatre ans pour que les contrats de l'ensemble des universités françaises soient négociés. De plus, la conférence de Bologne a donné l'année 2010 comme échéance de la constitution de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Pour M.Korolistki, l'idéal serait que d'ici 5 ans, l'ensemble des établissements soit passé au nouveau dispositif.

Par rapport aux diplômes nationaux, en France, nous sommes très soucieux de garantir des compétences pour tel niveau d'études ou tel niveau d'études. Toutefois, faute de moyens, faute de cadrage bien clair, il y aura un risque d'inégalité entre les universités dont les diplômes n'ouvriront pas les mêmes portes professionnelles et donc un risque de stigmatiser certaines universités.

M.Korolistki rappelle que ce qu'on appelle aujourd'hui diplômes nationaux, même au niveau de la description formelle, renvoie à des choses extrêmement différentes. Dans la liste des diplômes nationaux, nous allons trouver aussi bien les BTS où il y a 150 pages de description que les DEA et les DESS où il n'y a que 3 à 4 lignes sur les objectifs. Quand nous parlons de diplômes nationaux, il est bon de s'interroger sur ce que recouvre cette notion. De plus, il se demande si, actuellement, le caractère un peu artificiel du dispositif protège véritablement l'étudiant. N'y-t-il donc pas intérêt à ouvrir des espaces d'initiative des établissements, avec effectivement un certain nombre de risques que cela comporte, avec parallèlement la mise en place d'une véritable évaluation publique dont se chargera le ministère, afin d'engendrer des dynamiques en vue d'une amélioration de la qualité pédagogique, de la qualité de formation qui n'ont pas lieu actuellement à cause justement de ce caractère formel et artificiel du dispositif. Bien entendu, Monsieur Korolistki confirme qu'il revient à l'Etat de réguler le dispositif afin de garantir globalement la qualité. L'Etat essaie, par conséquent, de mettre en place une dynamique qui concerne tout le corpus de principes qui fondent le service public, tout en plaçant le système français dans une bonne situation sur le plan international.

L'ONISEP et la nouvelle organisation des études supérieures

Jérôme CHAPUISAT – Directeur de l'ONISEP

Compte-rendu réalisé à partir des notes de Françoise MEJEAN, Conseillère d'Orientation Psychologue à l'Université Henri Poincaré Nancy 1

Après l'intervention du Ministère sur les avantages d'une organisation LMD des études supérieures à l'échelle européenne, Monsieur CHAPUISAT veut rappeler le point de vue de l'utilisateur (étudiants et parents) face aux mutations de la dimension européenne des institutions et surtout celles de l'université auxquelles sont confrontées les SCUIO.

Le fil conducteur de l'intervention repose sur l'idée que les études ont un amont, un parcours et un aval.

En amont :

La préoccupation est de savoir comment se prépare l'accès à l'enseignement supérieur. Nous observons : un reflux démographique ; la persistance d'inégalités, à savoir des inégalités sociales à l'accès à l'enseignement supérieur, des inégalités entre les établissements et les filières, des inégalités entre filles et garçons.

La complexité de l'enseignement supérieur français en fait une « vraie usine à gaz ». La complexité et l'illisibilité de notre organisation n'ont pas les mêmes effets pour tous et favorisent un délit d'initiés : il y a d'un côté ceux qui savent s'en sortir, qui sont peu nombreux, de l'autre les autres.

Le système LMD aurait pour vertu de simplifier... mais on commence par créer une nouvelle option (rentrons-nous dans le système ?). Or, dans le passé, les précédents processus de simplification n'ont fait qu'empiler des dispositifs nouveaux sur des dispositifs déjà existants, rendant de ce fait le système encore plus opaque. Toutefois, l'objectif vers lequel nous voulons converger est la simplification. Cette dernière est une nécessité incontournable du fait du déficit d'image de l'université auprès de la population.

Monsieur CHAPUISAT, afin d'illustrer ces propos, fait ressortir les éléments significatifs de la complexité et de l'incompréhension de l'université à partir d'une enquête réalisée par une fédération des parents d'élèves, auprès des parents, au sujet de l'enseignement supérieur :

- 37% des parents pensent que l'université propose des filières à visées professionnelles (IUT compris) ce qui signifie que les DESS, les IUP, les licences professionnelles ne sont pas connus.
- 63% des parents considèrent que l'université ne prépare en aucun cas à la vie professionnelle.

Ce déficit d'image et de connaissances doit inciter les universités à réfléchir sur les moyens destinés à y remédier. Il doit être pris en compte dans la mise en place du nouveau système, si ce n'est pas fait, cette incompréhension persistera dans les mêmes conditions.

Le parcours :

L'importance est mise sur le projet professionnel de l'étudiant à l'université. Tout ce qui sera fait dans ce sens ne peut qu'être plébiscité. Or seul 1/3 des universités est engagé dans ce processus.

Il faudrait que se développent des processus de certification professionnelle, que les universités sachent examiner et mettre en valeur la qualité et la professionnalisation de leur offre de formation.

Certaines questions doivent être posées. Pourquoi si peu d'étudiants de DEUG en licence professionnelle ? Avons-nous fait notre travail ? Si la licence professionnelle se présente comme la 3^{ème} année des BTS et IUT, l'université a perdu son objectif premier qui est de permettre aux étudiants issus des DEUG de se professionnaliser. Il y a un réel effort à faire, sinon l'université sera perdante dans le processus de certification professionnelle.

L'aval

Nous avons été formés dans l'idée que le passage diplôme/emploi était immédiat. Or, aujourd'hui, la réalité est autre. L'accès se fait progressivement. Le passage études/vie active s'allonge et se diversifie. Un nombre croissant de diplômés trouvent un emploi sans rapport avec leur formation initiale. Monsieur CHAPUISAT note également que des phénomènes de déqualification sont observables, sur le marché de l'emploi, pour des jeunes titulaires d'un diplôme bac + 2 mais également bac + 3 voire 4, mais dans ce cas précis uniquement dans le tertiaire. Quelles conséquences pouvons-nous en tirer ? C'est l'ensemble de la communauté universitaire qui doit se pencher sur ces préoccupations afin d'en sortir gagnante.

Bernard BELLOC - Premier Vice-président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

Le compte-rendu de l'intervention de Monsieur BELLOC a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Monsieur BELLOC expose les réflexions de la CPU au sujet du positionnement des SCUIO dans le dispositif « L,M,D ». Pour la CPU, le rôle des SCUIO va être conforté, au sein des établissements, avec ce nouveau dispositif que Monsieur BELLOC qualifie de « **dispositif de mobilité** » ; mobilité, pas seulement à l'international, mais également entre les filières, entre les disciplines, entre les périodes de formation et les expériences professionnelles.

Le rôle traditionnel des SCUIO ne doit pas être oublié pour autant. Son rôle dans le dispositif d'accueil des universités perdurera mais sa mission s'avérera de plus en plus stratégique pour les universités, si ces dernières veulent véritablement devenir des acteurs majeurs dans le nouveau dispositif de mobilité, si elles désirent aller aux carrefours de l'harmonisation européenne, de la Validation des Acquis de l'Expérience, de la pluridisciplinarité. Selon Monsieur BELLOC, les SCUIO vont jouer un rôle qui sera au cœur de cette stratégie de modernisation et d'ouverture des universités. Va donc s'ajouter au rôle traditionnel d'information, d'orientation et de participation au dispositif d'accueil, un rôle important qui est la place stratégique que les SCUIO vont occuper dans l'ouverture nécessaire des universités.

Pour que ce rôle soit assumé, certaines conditions devront être remplies

- ◆ **Plus que jamais, l'action des SCUIO doit être parfaitement intégrée, non seulement au projet d'établissement, mais également au parcours de formation des étudiants**

Dans les universités, il est urgent de ne pas seulement enseigner mais de former. Il faut que les jeunes prennent conscience du sens qu'ils veulent donner à leur parcours de formation. Là, le SCUIO a un rôle à jouer mais les actions de responsabilisation, de sensibilisation, de prise de conscience par les étudiants doivent être intégrées au parcours de formation et donc doivent être validées. Selon Monsieur BELLOC, il sera nécessaire d'être un peu plus volontariste en imposant des fourchettes ou des pourcentages de crédits parmi les 180 (si on prend en compte le niveau licence) composés d'actions de découverte, de prise de conscience, d'appropriation d'un projet de formation par l'étudiant. Les actions des SCUIO doivent donc être intégrées dans la formation et ne pas être posées à côté du reste. Monsieur BELLOC se félicite de constater que dans les équipes de formation figurent désormais les experts qui animent et font vivre les SCUIO.

- ◆ **Les SCUIO doivent se rapprocher de la Formation Continue en mettant à profit ses compétences dans le domaine de la Validation des Acquis de l'Expérience**

◆ **Dans le domaine de la mobilité européenne.**

Il convient de mener une réflexion sur les interactions entre les Services des Relations Internationales et les SCUIO. Les relations internationales doivent faire partie intégrante des parcours de formation. Les SCUIO doivent aider à la mobilité européenne et être capables d'apporter des informations sur l'orientation et aider les étudiants dans le choix d'une mobilité européenne, d'une université partenaire, pour compléter, terminer leurs parcours de formation. Si ces compétences, comme c'est souvent le cas, sont cantonnées dans les Services des Relations internationales, les universités développeront peu leur ouverture internationale. Il faut donc une intégration de l'ouverture dans les services des universités. La problématique de l'information et de l'orientation, en matière de mobilité européenne, doit être incluse dans l'activité des SCUIO.

◆ **La participation des SCUIO à l'élaboration du système d'information performant au sein des universités**

Il faut systématiquement utiliser les nouvelles technologies de l'information de façon cohérente. L'erreur à éviter est d'avoir une juxtaposition d'éléments d'information qui ne constitue pas un système cohérent. Sur les sites des universités, la nécessité d'une interactivité entre ce que peuvent apporter les SCUIO, les composantes, les Services de la scolarité... s'imposent. L'information et les éléments d'orientation doivent être mis en ligne, soit par les SCUIO, soit par un système d'information développé par les universités, afin d'éviter la balkanisation.

Propositions

La CPU souhaite travailler avec les responsables des SCUIO et être informée du travail régulier effectué sur les bonnes pratiques des SCUIO, ce qui sous-entend la mutualisation.

La CPU désire orienter l'action de l'Agence de Modernisation des Universités vers une action de mutualisation. D'ailleurs, l'Agence sera prochainement rebaptisée l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements. Jusqu'à présent, l'action de l'AMU consistait essentiellement à l'élaboration d'outils informatiques. Il convient désormais que son action soit plus qualitative, qu'elle soit tournée vers l'acquisition des savoir-faire, vers l'ingénierie dans tous les domaines (actions du personnel, du patrimoine, de l'information et de l'orientation).

Il serait souhaitable que l'AMU devienne un endroit où nous puissions organiser des rencontres, des séminaires de formation, avec les présidents, les responsables des Services de Scolarité, de composantes des SCUIO, en vue de favoriser la mutualisation.

Les obstacles à surmonter pour passer de l'enseignement à la formation

- ◆ Le poids des disciplines
- ◆ Le statut des enseignants-chercheurs. Comment valoriser les actions dans les carrières des enseignants chercheurs ? Si elles ne sont pas valorisées, nous ne parviendrons pas à passer d'une action éducative à une action de formation

- ◆ L'articulation bac/post bac. Si nous changeons la manière d'enseigner à l'université, il convient que le passage de l'enseignement à la formation soit également effectif dans les lycées. Tant que la filière S restera la « voie royale », les lycéens ne parviendront pas à donner sens à leur parcours de formation. On ne formera pas de bons scientifiques, ni de bons littéraires, seulement en comptant le nombre d'heures de maths, de physique, ou de français enseigné. Il s'agit de « **mieux former pour mieux enseigner plus tard** ». Mieux former signifie mieux former aux disciplines, mais également à ce qui donne un sens à l'apprentissage de ces disciplines, c'est mieux aider les jeunes et tout individu en reprise d'études, à construire leur personnalité, à réaliser leurs aspirations, leur projet professionnel mais aussi personnel.

Débat

***Strasbourg 2** : Il est temps de revoir le statut et le rôle du SCUIO parce que, quelle que soit la politique d'établissement, c'est le seul texte qui nous permet de suivre le combat. Il convient de redéfinir ce que sont l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle. Par rapport aux relations avec les Services des Relations internationales, il serait judicieux de prévoir des formations de langues européennes pour les personnels afin d'améliorer l'accueil. Au sujet des correspondants dans les UFR, ils se font rares. Comment faire dans le cadre de la mobilité européenne ? Le SCUIO va avoir un rôle stratégique au sein de ce nouveau dispositif, mais qu'en est-il des moyens, en termes de personnel mais également au niveau de l'espace ?*

Monsieur BELLOC. Ces réflexions sur les missions des SCUIO peuvent être menées au sein de la CPU. Il conviendrait peut-être de traduire les missions en termes juridiques et institutionnels. Toutefois, on ne peut pas redéfinir les missions sans les replacer dans le contexte général. Sinon, nous risquons de voir poindre des levées de boucliers des services de scolarité, des responsables pédagogiques, des responsables des composantes. Une discussion s'impose avant de décréter. .

Au niveau des moyens, un volet formation doit être compris dans les projets d'établissement. Les SCUIO doivent également faire remonter leurs demandes en matière de formation.

Il est urgent également que les SCUIO se fassent connaître et reconnaître, pas uniquement de façon artisanale et en local, mais de façon plus large, en mutualisant leurs compétences.

***Montpellier 1** : Le SCUIO doit être à l'interface de plusieurs services, un problème de personnel va se poser. De plus, dans nos services, la valorisation des carrières est loin d'être satisfaisante, ceci va-t-il s'améliorer dans les années à venir ?*

Monsieur BELLOC. Les SCUIO ne seront pas seuls dans les actions à mener. Les enseignants devront « accompagner pour faire ». Il faut que les actions de formation, qui peuvent être coordonnées par les SCUIO, soient opérées par les enseignants qui trouveront l'occasion d'accomplir leur service, comme ils le font quand ils réalisent des TD ou des TP. En d'autres termes, pour résumer, il s'agit de : « **Missions alourdies, responsabilités accrues mais avec une intégration accrue, c'est à dire des moyens qui viendront d'autres services de l'université** ». En ce qui concerne la valorisation des carrières, la CPU y est attachée et a sensibilisé le ministère mais n'a aucun pouvoir de décision.

La Réunion : Pour éviter l'échec, le SCUIO a mis en place des ateliers de la réussite afin de donner un coup de main aux jeunes qui se sont trompés dans leur orientation.

Monsieur BELLOC. De nombreuses actions en direction de jeunes mal orientés sont prises en charge par les SCUIO. Là encore, il est nécessaire d'échanger sur les pratiques et les mutualiser. Pour comprendre l'échec, il convient de l'appréhender dans son ensemble. Il ne commence pas à l'université ou, plus généralement, dans l'enseignement supérieur. L'échec prend racine souvent dans l'orientation en classe de première. Il faut mettre à plat la manière dont on organise la formation post-bac, (STS, IUT, CPGE, les premiers cycles universitaires). L'échec à l'université est souvent le reflet de l'échec de l'orientation tout au long de la scolarité, du lycée à l'enseignement supérieur. Pour combattre l'échec, des actions ponctuelles sont mises en place par les SCUIO, mais elles ne s'avèrent pas suffisantes car c'est appréhendant l'échec dans sa dimension diachronique et pas uniquement dans sa dimension synchronique que l'on parviendra peut-être à vaincre.

**Michelle PALAUQUI – chargée de mission
pour l'accueil des handicapés
au Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche.**

Le compte-rendu de l'intervention de Madame PALAUQUI a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Madame PALAUQUI fait une présentation succincte, en trois axes, des étudiants handicapés qui ne constituent qu'une faible partie de la population que les universités accueillent mais qui n'est pas la population la plus facile à « intégrer », voire à inclure.

La situation actuelle des étudiants handicapés

Population croissante

La première enquête réalisée en 81-82 montrait, qu'à l'époque, cette population concernait moins de 700 étudiants ;
en 91-92, 2378 étudiants ;
en 2000-2001, 5083 étudiants ;
sachant que ces chiffres ne concernent que l'université.

La répartition est la suivante :

60% en 1 ^{er} cycle
Un peu plus de 30% en 2 ^{ème} cycle
8,4% en 3 ^{ème} cycle.

Madame PALAUQUI souligne que cette répartition est différente de la population globale, ce qui prouve que nous avons encore des efforts à faire pour accompagner ces jeunes, car les chiffres signifient qu'ils quittent l'université au bout du premier cycle.

Cette répartition sous-entend peut-être également que les SCUIO ont un rôle à jouer, en liaison avec les CIO, dans le choix du parcours de formation de ces jeunes puisque nous pouvons penser que s'ils abandonnent, c'est parce qu'ils n'ont pas choisi le bon parcours de formation.

Madame PALAUQUI énumère les caractéristiques de cette population :

- un peu plus de 17% présentent une déficience visuelle ;
- un peu plus de 11% une déficience auditive ;
- presque 28% sont handicapés moteurs ;
- un peu plus de 12% présentent de graves troubles psychologiques engendrant une situation de handicap
- a peu près 15% présentent des maladies chroniques invalidantes.

L'accompagnement diffère selon le type de déficience. Pour les handicapés moteurs, de gros efforts sont à faire dans les universités en matière d'accessibilité. Les universités nouvelles sont en général bien équipées, les anciennes le font progressivement. Or, encore aujourd'hui, de nombreux bâtiments ne sont pas accessibles mais les coûts sont lourds.

Pour d'autres, les accompagnements sont techniques et humains. Or, rien n'est bien défini dans la loi française sur le financement de ces accompagnements. La loi de 75 sur les

personnes handicapées a totalement ignoré les étudiants. On passe de l'enfance avant 20 ans aux travailleurs handicapés, sans prendre en compte l'étudiant. Il faut rénover la loi de 75, comme le montre le dernier rapport transmis aux anciens Ministres – Ségolène ROYAL et Jack LANG – en intégrant la particularité des étudiants qui sont dans une période de transition à prendre en compte pour l'accompagnement et le financement de cet accompagnement.

Cette population va encore augmenter car d'une part, la loi encourage l'intégration des jeunes handicapés dans le primaire et le secondaire, ce qui aura des répercussions sur l'entrée à l'université et dans l'enseignement supérieur et d'autre part, le nombre d'accidents de la route chez les 15-25 ans ne cesse de croître.

Résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés menée en 1999

Dans les universités, depuis les années 90, est mis en place un responsable d'accueil chargé de coordonner toutes les actions menées en direction de cette population. C'est sur ce réseau que le ministère s'est appuyé pour mener une enquête sur l'insertion professionnelle. En effet, comment s'insère cette population que nous formons, sachant que dans la population française, les personnes handicapées accusent un très fort taux de chômage. Ce taux de chômage est souvent, selon les analystes, la résultante d'une absence de formation, d'une mauvaise formation ou d'une absence de diplôme. Or, ce n'est pas le cas pour notre population étudiante.

Cette enquête a été lancée dans toutes les universités auprès des anciens étudiants. 520 questionnaires ont été traités. Il ne s'agit pas d'une population homogène ; certains jeunes venant de sortir du système universitaire, d'autres personnes étant sorties depuis plusieurs années. Mais la petitesse de l'effectif de cette population contraint de prendre en compte une échelle étalée dans le temps.

Il apparaît que 66% des répondants à l'enquête sont en activité. Cependant, quelles sont les variables discriminantes de l'accès à l'emploi ? Le sexe, contrairement à ce que nous pourrions croire, n'est pas une variable discriminante. Le même constat est à faire pour le type de handicap.

Le niveau d'études n'est significatif que pour les 3èmes cycles. Madame PALAUQUI nous indique une chute du chômage chez les handicapés possédant un diplôme de 3^{ème} cycle. 80% sont en activité.

L'élément véritablement discriminant est le contact que les individus ont pu avoir avec le monde du travail lors de leurs études. Les jeunes qui ont pu faire un stage sont plus en activité que les autres. Or, il est à signaler que dans certaines formations où il y a un stage obligatoire, il est fréquent que l'on en dispense les personnes handicapées compte tenu des difficultés d'organisation. Pourtant pour cette population, la formation se présente comme le seul moyen de se confronter au monde du travail. Ceci est moins le cas pour les jeunes valides qui peuvent occuper des petits boulots pendant les vacances.

Les perspectives.

Mieux accueillir, c'est mieux préparer, personnaliser, simplifier l'accueil des étudiants handicapés à l'Université. C'est également améliorer l'articulation entre enseignement secondaire/enseignement supérieur et, sans aucun doute, entre CIO/SCUIO.

Un projet de formation d'un jeune handicapé se prépare avant la terminale, sans doute à partir de la seconde quand ceci s'avère possible. Les jeunes ont besoin de réfléchir à la fois au parcours de formation qu'ils souhaitent faire mais aussi à son adéquation avec la déficience dont ils souffrent.

Les universités ont un effort à faire en contactant les jeunes handicapés pour participer aux journées portes ouvertes, en leur offrant une information ciblée. Madame PALAUQUI nous informe que l'université de Rouen a fait un travail sur l'orientation à partir du lycée des jeunes handicapés.

Il faut qu'à l'université, tous les partenaires intéressés par l'accueil et l'accompagnement puissent se mobiliser. Il faut que l'on parvienne à faciliter l'arrivée à l'université de cette population. Pour beaucoup de ces étudiants, c'est un « parcours du combattant ». Madame PALAUQUI s'interroge sur l'inexistence d'un guichet unique dans les universités.

Dans les SCUIO, il faudrait peut-être une personne plus sensibilisée aux problèmes du handicap, personne qui serait en contact avec le responsable d'accueil.

Il faudrait davantage se pencher sur le suivi du projet de formation de cette population. Là, les SCUIO ont un rôle à jouer car ils en ont les compétences. Les SCUIO devraient apporter également une aide concernant le stage en entreprise et l'insertion professionnelle. Celle-ci se prépare relativement tôt dans la vie d'un étudiant handicapé parce que c'est plus difficile que pour la personne valide. Il faudrait donc mettre en commun une collaboration qui permettrait, sans doute, de mieux aider ces jeunes à préparer leur sortie de l'université.

La collaboration des SCUIO pourrait se faire à travers des commissions handicaps qui doivent exister dans toutes les universités, celles-ci ayant été mises en place par l'arrêté du 9 avril 97, dit BAYROU.

La CPU s'est engagée, dans une séance plénière du 15 mars 2001, à améliorer l'accueil des étudiants handicapés. La Direction de l'Enseignement Supérieur est très sensible aux différentes demandes en faveur de cette population, pour autant qu'elles soient faites.

Ferran LAIN DEVANT – Universite de Barcelone, Servicio de información y Atención al Estudiante

Le compte-rendu de l'intervention de Monsieur LAIN DEVANT a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Le Service d'information s'occupe de deux principaux domaines :

- Un service d'orientation professionnelle destiné aux étudiants afin de les aider dans leur recherche d'emploi mais également destiné aux jeunes issus du secondaire qui se préparent à entrer à l'université
- Une adaptation de divers programmes.

Monsieur LAIN DEVANT s'occupe, au sein de ce service, de la communication et de l'information en direction des étudiants. L'Université de Barcelone accueille 80000 étudiants, ce qui rend difficile le maintien d'un contact régulier et suivi avec tous les étudiants.

L'Université de Barcelone répond à une certaine vocation d'ouverture au monde qui est peut-être due à sa position géographique, étant une université méditerranéenne. Elle accueille un nombre de plus en plus croissant d'étudiants étrangers pour des séjours temporaires. De nombreux échanges et programmes européens sont mis en place. On ne peut pas sous-estimer l'importance de ces programmes mais il convient de souligner également le rôle fondamental des contacts qui ont été établis, à plus petite échelle, entre l'Université de Barcelone et les universités étrangères.

Ces contacts ont été favorisés par le système universitaire espagnol qui est décentralisé, permettant de ce fait, aux universités et départements, d'intervenir de manière directe et autonome dans des réseaux de contact que l'on peut qualifier d'informels. Ainsi, ces contacts s'avèrent dynamiques et offrent à l'université une ouverture au monde. De plus, les étudiants prennent conscience du bénéfice que peuvent leur apporter les possibilités de départs à l'étranger aussi bien au niveau universitaire qu'au niveau personnel.

Les choses évoluent très rapidement pour le service d'information qui a pour principale tâche de connaître, de classer et d'expliquer aux étudiants ce qu'il se passe dans leur université et les possibilités de mobilité et d'échange avec l'étranger. Il ne suffit pas d'être un simple « chercheur d'information », ceci s'avère insuffisant. Le travail d'un service d'information doit incorporer une Valeur Ajoutée au fonctionnement de l'université en proposant des services aussi bien aux étudiants qu'aux professeurs jusqu'à ce que ces services deviennent indispensables.

Ainsi le service d'information s'est fixé un double objectif: d'abord améliorer l'attention accordée à la communauté universitaire, puis faire en sorte que les personnels qui fournissent les informations soient intéressés à nous faire part de leurs activités.

Les actions que nous proposons doivent faciliter l'intégration des étudiants en leur offrant un logement, un programme d'aide correct passant par un accueil linguistique mais également des activités ludiques et culturelles venant compléter l'activité purement universitaire. Des brochures d'information sont donc proposées aux étudiants afin qu'ils

connaissent les possibilités qui sont à leur portée, le type de programme.. Le Service d'Information choisit l'information qui lui semble la plus adaptée aux demandes des étudiants. Une base de données de contacts internationaux a été également mise en place.

Le défi est de trouver les outils les mieux adaptés à la réalité. Dans une société d'information, on ne peut se contenter de stocker les données. Il faut universaliser l'accès à la connaissance. Le défi pour le service de l'information est d'apporter une valeur ajoutée au traitement de l'information. Cet objectif est aujourd'hui réalisable grâce aux nouvelles technologies et aux réseaux télématiques.

Si le Service de l'Information parvient à séduire la communauté universitaire et à la convaincre de la nécessité de partager la connaissance, son travail acquerra une dimension supplémentaire. Cette stratégie permettra d'aborder l'avenir qui passe obligatoirement par l'amélioration des relations et des contacts avec les universités par le biais de réseaux multiples facilement contrôlables.

Le service d'information propose de contrôler le contenu de l'information et de créer des structures et réseaux permettant le flux rapide et dynamique des informations

L'information et l'orientation universitaire au G.D du Luxembourg

Pierre SECK – Administrateur du département des Sciences du Centre Universitaire du Luxembourg

L'exposé ci-dessous nous a été remis par Monsieur SECK, à la fin des Journées Nationales des SCUIO.

1 La situation universitaire particulière au Luxembourg

Jusqu'en 1815, année de sa nouvelle création comme pays dans le cadre du congrès de Vienne, le Luxembourg était un pays peu propice à l'éclosion d'une vie intellectuelle et culturelle. Terre pauvre et ingrate, passant de la Maison des LUXEMBOURG à la maison des BOURGUIGNON (1443), tombant d'abord sous le règne de la branche espagnole des HABSBOURG (1555), ensuite, plus tard, en 1713, sous celui de la branche autrichienne de cette famille royale ; terre ravagée par les guerres de successions et de religion, enjeu stratégique à cause de sa forteresse, le Luxembourg ne trouva jamais de 963, année de naissance, jusqu'en 1815, année de sa création, ni l'opportunité, ni la personnalité, qui pouvait lui donner une institution universitaire. Seuls les Jésuites fondèrent au 17^{ème} siècle, à l'ombre de la cathédrale de la ville du Luxembourg, un collège, « l'Athénée », à qui sera rattaché au 19 siècle, le peu d'enseignement supérieur que le pays se donna alors.

Les quelques habitants de ce pays, qui perdait les deux tiers de sa superficie au profit de ses voisins au cours des siècles, qui voulaient faire des études supérieures, voire universitaires, étaient bien forcés de s'expatrier pour étudier dans des universités comme celles de LOUVAIN, PARIS, NANCY, STRASBOURG, AIX-LA-CHAPELLE, LIEGE et BRUXELLES, pour ne nommer que celles-là.

C'est sous l'occupation française, en 1686, qu'une première année de propédeutique vit le jour, et ceci surtout pour préparer de jeunes Luxembourgeois en vue de poursuite d'études universitaires à LOUVAIN.

En 1817 – deux ans après que le Luxembourg soit devenu Grand-Duché et propriété de la famille royale des NASSAU-ORANGE – les matières de cette année de propédeutique furent redéfinies. Elles comprenaient dès lors, à la fois les sciences humaines et les sciences mathématiques et physiques. Cette première année prit le nom de « cours supérieurs » et était rattachée à l'Athénée, mentionné plus haut.

En 1841 – Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas et Grand-Duc du Luxembourg, venait d'être remplacé par son fils qui pris le nom de Guillaume II – le régime dit de la « collation des grades académiques » était instauré au pays. Toute personne voulant acquérir des grades académiques pour devenir médecin, pharmacien, juriste ou professeur, devait, après avoir suivi des enseignements universitaires à l'étranger, passer des examens devant des jurys nationaux, jurys composés par des spécialistes en la matière, pour accéder à ces professions. La loi du 23 juillet 1848 et la loi du 8 mars 1875 ont confirmé et consolidé ce système de la collation des grades, qui ne sera aboli que par la loi du 18 juin 1969, loi qui prévoit une reconnaissance (homologation) des grades et titres universitaires étrangers. Cette même loi

transforme les « cours supérieurs » en « cours universitaires » et prévoit la création d'un « CENTRE UNIVERSITAIRE », qui doit regrouper les cours universitaires avec des cours de formation professionnelle pour les futurs juristes et professeurs du Luxembourg. Ce CENTRE UNIVERSITAIRE ne sera finalement créé qu'en 1974 et doit attendre la loi du 11 août 1996 pour qu'il puisse organiser des premiers cycles complets, des deuxièmes cycles – mais seulement en coopération avec des universités étrangères partenaires – et des troisièmes cycles. Depuis l'année 2000, il existe une initiative ministérielle en vue de la création d'une « Université du Luxembourg ».

2 Le travail d'information et d'orientation universitaires au Luxembourg

2.1 : Le cadre

2.1.1 Le cadre national

Du fait que les Luxembourgeois, depuis toujours, quittaient ainsi le pays pour faire des études universitaires à l'étranger, ils devaient donc être informés sur ces études, voire être conseillés dans le choix de ces études. Il est remarquable de devoir constater que, jusqu'à un passé très récent, ce travail d'orientation et d'information était fait de « bouche à oreille », par les parents du futur étudiant, ses professeurs, des connaissances et notamment par des étudiants luxembourgeois qui étaient déjà dans des universités étrangères et qui étaient souvent regroupés en clubs, cercles ou associations.

C'est seulement dans les années soixante que le ministère en charge de l'Education Nationale, « confia » à quelques rares professeurs de lycées, la mission d'informer et d'orienter les élèves des classes terminales en vue de leurs études supérieures et universitaires.

Et ce n'est finalement qu'en 1987 qu'une loi créa un « CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES (CPOS) » qui avait, entre autres, comme missions :

- « D'aider les étudiants lors du passage à l'enseignement supérieur, tant dans le choix des études que celui de l'établissement d'enseignement et de leur fournir, au cours de leurs études, l'assistance dont ils ont besoin. »
- « Fournir aux intéressés toutes informations sur les possibilités de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur, ainsi que tous renseignements pratiques en rapport avec leur séjour à l'étranger ; à cette fin, le centre entretiendra des contacts permanents avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur et interviendra, en cas de besoin, auprès des autorités du pays d'accueil. »

Parallèlement à ce CPOS, étaient créés, dans les lycées, les SPOS (Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires) qui, à côté d'une mission psycho-pédagogique et d'une mission d'orientation au niveau de l'enseignement secondaire, avaient aussi comme tâche, l'information et l'orientation en vue de l'enseignement supérieur.

2.1.2 Le cadre du centre universitaire du Luxembourg

L'information et l'orientation universitaire au Luxembourg, qui étaient donc très peu organisées avant 1987 au niveau national, étaient intégrées, dès le départ, c'est-à-dire dès 1969, et officiellement par la fixation du règlement intérieur du CENTRE UNIVERSITAIRE en 1976, dans la tâche normale des responsables académiques (« administrateurs » comparables aux doyens) des trois départements (comparables à des facultés d'université) du CENTRE UNIVERSITAIRE du Luxembourg, à savoir :

- le DEPARTEMENT DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES
- le DEPARTEMENT DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
- le DEPARTEMENT DES SCIENCES (avec ses premières années d'études en biologie, chimie, mathématiques, médecine, pharmacie, physique et sciences de l'ingénieur).

Le CENTRE UNIVERSITAIRE n'a donc jamais disposé et ne dispose toujours pas d'un service central d'information et d'orientation pour les études. C'étaient donc, et ce sont toujours, des enseignants, qui, dans le cadre de leur tâche de responsable académique d'un département du Centre, assurent cette information et cette orientation.

2.2 Réalisation du travail d'information et d'orientation universitaires.

2.2.1 Au niveau national

Avant la création du CPOS, ce travail était fait

- dans le cadre d'une journée d'information et d'orientation, sous forme d'un séminaire réunissant les élèves intéressés des classes de terminales, dans une auberge de jeunesse ;
- dans le cadre d'une matinée d'information, sous forme d'une réunion obligatoire pour toutes les classes de terminales de tous les lycées du pays, dans un centre culturel d'une commune, avec défilé des représentants des établissements universitaires et supérieurs sur un podium, avec un temps d'intervention limité, intervention pouvant être complétée par la distribution de matériel d'information.

Après la création du CPOS :

- par l'organisation d'un « forum des études et des formations » avec des stands pour les SCUIO d'universités étrangères et pour des entreprises publiques et privées ;
- par des entretiens personnalisés pour les élèves intéressés.

Avant et après la création du CPOS, il y a eu réalisation de matériel imprimé d'information et d'orientation, matériel qui s'est beaucoup amélioré au fil du temps et qui existe aujourd'hui essentiellement sous forme de :

- livrets présentant les études supérieures et universitaires, pays par pays, mais uniquement les pays accueillant les étudiants luxembourgeois en fonction de leurs connaissances linguistiques, c'est-à-dire des pays francophones (Belgique avec la Wallonie, France, Suisse francophone), des pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse germanophone), des pays anglophones (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique)
- brochures donnant une vue d'ensemble des études à faire, pays par pays, en vue d'une carrière ou d'une profession donnée : biologiste, chimiste, ingénieur, juriste, médecin, pharmacien, etc... .

Ces documents imprimés sont mis gratuitement à la disposition de toute personne intéressée, et ceci :

- au CPOS, nouvellement appelé CEDIES (Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur) suite au passage de l'enseignement supérieur du Ministère de l'Education Nationale au Ministère de la Culture ;
- dans les SPOS ;
- lors des forums des études et d'information ;
- par les responsables académiques des départements du Centre Universitaire.

2.2.2 Au niveau des départements du Centre Universitaire

Du fait que les départements en question n'offraient jusqu'en 1997 qu'une seule première année d'études universitaires, un grand nombre d'accords d'équivalence a dû être conclu avec une trentaine d'universités des pays où vont traditionnellement les étudiants luxembourgeois. Ces accords viennent d'ailleurs d'être adaptés – au moins en partie – à la nouvelle situation du Centre Universitaire, qui offre maintenant toute une série de premiers cycles complets.

Ce sont les responsables académiques des départements, les « administrateurs », qui devaient mettre au point ces accords d'équivalence. De ce fait, ils étaient censés connaître au mieux les curricula d'études et les spécificités de ces curricula des universités étrangères avec lesquelles les accords étaient conclus. Un tel ensemble de connaissances ne pouvait s'acquérir que dans un laps de temps donné. Il s'affinait d'ailleurs au cours des années que durait le mandat du responsable académique et ceci notamment, grâce à un travail continu de documentation et de mise au point d'un réseau de contacts avec notamment, les responsables académiques des universités partenaires et les Services d'Information et de Documentation de ces universités.

Ce qui reste très valorisant – et ce qui est encore possible, vu le nombre relativement restreint d'étudiants – est la mise au point de projets d'études personnalisés par les « administrateurs » des départements :

- projet d'études en **médecine** en fonction des curricula d'études différents de pays à pays
- projet d'études en **chimie** en fonction du profil professionnel recherché par l'étudiant
- etc.

Il va sans dire qu'un tel travail d'orientation et d'information constitue une part importante dans la tâche des responsables académiques en question, qui ont encore à côté de ce travail, des charges d'administration, d'enseignement voire de recherche scientifique.

3. Les perspectives

Il est certain que, nonobstant le projet de « l'Université du Luxembourg », la très grande majorité des étudiants luxembourgeois continueront à faire leurs études universitaires à l'étranger. Un système d'aides financières – géré aussi par le CPOS et maintenant par le CEDIES – aides financières assez gratifiantes et accessibles à tout étudiant voulant poursuivre des études, soit au Luxembourg, soit à l'étranger, aidera à les motiver dans ce sens.

De ce fait, une information ainsi qu'une orientation universitaire de haute qualité à offrir à ces étudiants resteront d'actualité. Elles resteront d'autant plus d'actualité que la coexistence de curricula nationaux d'études avec les nouveaux curricula d'études instaurés par les accords de Bologne – les « bachelors » et les « masters » - n'ajoutera guère à la transparence en la matière.

Il est pourtant vrai aussi que l'accès à l'information via INTERNET – pratiquement toute institution d'enseignement supérieur, voire universitaire dispose, aujourd'hui, d'une « home-page » - a simplifié de beaucoup le travail de ceux qui sont en charge de la transmission de cette information. Par contre, le système des crédits d'études (ECTS) et la mobilité transfrontalière des étudiants compliqueront leur tâche. Faire un projet d'études dans un tel contexte sera d'autant plus passionnant !

En ce qui concerne le Centre Universitaire du Luxembourg, voire la nouvelle « Université du Luxembourg », vu l'évolution esquissée dans le domaine de l'information et de l'orientation universitaires, la mise en place de services d'information et d'orientation pour chacune des nouvelles facultés envisagées, sera à réaliser. Ces services pourront alors faire partie d'un service central. Il y aura sûrement spécialisation en information et en orientation.

Du fait que les étudiants luxembourgeois, grâce au trilinguisme appris et approfondi au cours d'un enseignement primaire, voire secondaire, continueront à fréquenter des universités francophones, germanophones et anglophones, le personnel des services luxembourgeois d'information et d'orientation sera lui aussi trilingue par nécessité. Un tel plurilinguisme est d'ailleurs la caractéristique européenne la plus marquante du plus petit des pays membres de l'Union Européenne.

4. Conclusion

La situation du Grand-Duché du Luxembourg se caractérise donc par le fait que :

- toute personne voulant faire des études universitaires doit les faire, soit en totalité, soit au moins en partie, dans une université étrangère ;
- les universités les plus fréquentées par les Luxembourgeois sont, par ordre décroissant, les universités belges, françaises et allemandes ;
- le Centre Universitaire du Luxembourg reçoit, année par année, quelque 70% des nouveaux bacheliers dans ses premières années. L'information et l'orientation

universitaires de ces étudiants sont faites par les responsables académiques des départements du Centre et ceci depuis la création de celui-ci, c'est-à-dire depuis 1969 ;

- l'information et l'orientation universitaires, au niveau national, ont été organisées d'une façon plus systématique, à partir de 1987, par la création du CPOS (aujourd'hui CEDIES). Elles se font aujourd'hui essentiellement par la diffusion d'un matériel imprimé qui s'est beaucoup amélioré au cours des années et par l'organisation d'un forum annuel des études et des formations ;
- une maîtrise assez poussée des langues allemande, française et anglaise fait que l'étudiant, qui est passé par l'enseignement secondaire luxembourgeois, peut faire ses études supérieures, voire universitaires, dans tout pays où une de ces trois langues est parlée et qu'il peut changer au cours de ses études de pays et de langue.

ANNEXE : QUELQUES CHIFFRES

Superficie du Grand-Duché du Luxembourg	2568Km ²
Population totale	435700
dont citoyens luxembourgeois	276300
Nombre d'élèves	
dans l'enseignement secondaire technique	20763
dans l'enseignement secondaire	9471
Nombre d'étudiants	
aux cours universitaires du Centre Universitaire	518
dans les universités belges(francophones)	1240
dans les universités françaises	793
dans les universités allemandes	668
dans les universités autrichiennes	168
dans les universités anglaises	159
dans les universités suisses (francophones et germanophone)	91
dans les universités portugaises	75
dans les universités des USA	38
dans les universités italiennes	33
dans les universités néerlandaises	22

KAREL DE MIDDELEIR - UNIVERSITÉ DE GAND – ADVIESCENTRUM VOOR STUDENTEN

L'exposé ci-dessous nous a été transmis par Monsieur MIDDELEIR

Quelques repères

Histoire:

L'Université de Gand a été fondée en 1817 à l'initiative du roi Guillaume Premier des Pays-bas.

1830, la Belgique devient indépendante

La langue d'instruction devient le Français.

1930 : l'Université de Gand devient néerlandophone

Quelques données sur la situation actuelle:

24.000 étudiants (En Flandres, 1 étudiant sur trois vient étudier à Gand)

11 facultés et 130 départements

4000 diplômés 2^e et 3^e cycle et environ 200 doctorats par an

5450 collaborateurs, dont environ 850 professeurs

Il y a une longue tradition de recherche, par exemple la biotechnologie, aquaculture, micro-électronique, l'histoire.

Gand

220.000 habitants

Au cœur de la Flandre

Adviescentrum voor Studenten

Notre centre offre des services pour les étudiants avant, pendant et après leur carrière d'étudiants à l'université.

Avant

Information et documentation

Pour les étudiants de l'enseignement désirant étudier à l'université, notre centre dispose de l'information et de la documentation sur toutes les possibilités, toutes les disciplines et tous les aspects d'une formation supérieure.

Nous produisons des **brochures** sur toutes les formations.

Dans notre centre, il y a aussi un "**espace info**" : une petite bibliothèque où on trouve tout sur les formations de notre université et aussi les manuels de tous les cours.

Conseil

Il y a aussi un service d'orientation : les gens peuvent consulter un de nos conseillers pour discuter de leur projet.

Activités

Chaque année, des "journées à portes ouvertes" sont proposées dans toutes les facultés et toutes les formations. Des milliers de jeunes y participent. Ces journées sont coordonnées par notre centre, en collaboration avec les facultés.

Pendant

Nous accueillons tous les Etudiants. En cas de réorientation, par exemple, les étudiants ont la possibilité de rencontrer un conseiller qui l'aidera à **s'orienter de nouveau**.

Un de nos collègues donne aussi des cours sur **la méthode pour étudier**. Les gens qui éprouvent des difficultés à adopter une bonne méthode de travail peuvent participer.

Après

Quand les étudiants sont sur le point de quitter l'université, nous les aidons à préparer leur futur et leur insertion professionnelle.

S'ils veulent poursuivre leurs études, ils peuvent chercher de l'information sur les troisièmes cycles, le doctorat, les études à l'étranger, etcetera. Nous les aidons également dans leur recherche d'emploi s'ils veulent travailler..

Dans tous les cas, nous sommes présents pour leur venir en aide par le biais de documentation, d'information et de conseil.

Information et documentation

Espace info : avec de l'information sur:

les troisièmes cycles

les études à l'étranger

le marché du travail / insertion professionnelle

Publication périodique "PROFIEL : universitaire" : c'est un magazine qui informe les étudiants sur le marché du travail et sur les études de troisième cycle et les études à l'étranger.

Conseil :

Les étudiants peuvent consulter des conseillers spécialisés dans les domaines des études à l'étranger et de l'insertion professionnelle.

Activités :

*Journées d'information sur les études à l'étranger où nous invitons par exemple des attachés culturels des ambassades qui viennent témoigner de leurs expériences professionnelles.

*Séminaires "comment trouver un emploi"

*Présentations d'employeurs.

Relation avec le marché du travail

Nous organisons des "tables rondes" : ce sont des discussions entre des étudiants de dernière année et des employeurs. On parle de ce que les étudiants espèrent de leur vie professionnelle et de ce que les employeurs cherchent dans leurs nouveaux collaborateurs.

Ceci donne une image beaucoup plus nuancée du marché du travail que celle que l'on peut trouver dans les médias, les journaux, les rapports et les statistiques sur le marché du travail.

Employeurs.

Nous sommes aussi en contact avec les employeurs qui cherchent des jeunes diplômés. Là, on a un rôle d'intermédiaire : on leur offre des possibilités de contacter les étudiants : annonces dans notre publication, présentations, diffusions d'offres de postes vacants , etc.

Gerhart ROTT – Universite de Wuppertal – Zentrale Studien Beratung – Vice-président FEDORA

L'exposé ci-dessous nous a été transmis par Monsieur ROTT.

Je vais vous donner d'une part quelques aspects résultant de la communication européenne qui se concentre dans FEDORA., d'autre part, je vais vous donner quelques informations sur la situation des services de conseils universitaires allemands.

Premièrement, je vais vous présenter FEDORA en me concentrant sur quelques résultats de notre travail relatif à des nouvelles demandes pour le service de conseils universitaires et l'orientation des étudiants.

Deuxièmement, je vais vous décrire les services allemands et vous exposer le développement actuel.

Troisièmement, je vais développer quelques perspectives européennes et mentionner le rôle que FEDORA peut jouer.

FEDORA

L'association « Le Forum européen de l'Orientation Académique » a été fondée en 1988 en réponse à l'évolution du monde universitaire et du monde de travail (voir illustration 1 dans l'appendice).

Cela va de soi que FEDORA est bien connue par vous. Ces dernières années, beaucoup d'entre vous ont contribué au succès de FEDORA – actuellement Martine Pagés s'engage beaucoup dans notre conseil administratif.

FEDORA est une association pour ceux qui s'intéressent, dans leur travail, à l'information et l'orientation des étudiants européens dans les institutions de l'enseignement supérieur.

Chaque membre est, de son libre choix, engagé à titre personnel à collaborer par ses possibilités au développement de tous nos projets et activités (BERTA 1996, S. 251) .

Les Groupes de travail de FEDORA réunissent les membres plus particulièrement intéressés et impliqués dans des domaines spécifiques.

Actuellement, il y a les groupes suivants :

- FEDORA-formation qui s'occupe des conseillers universitaires et des écoles d'été de FEDORA ;
- FEDORA-Emploi qui s'occupe de l'insertion professionnelle et des relations avec des employeurs ;
- FEDORA-Psyche qui s'occupe de l'aide psychologique pour les étudiants et la maturation personnelle et intellectuelle dans le contexte de l'enseignement supérieur ;
- FEDORA-égalité des chances qui s'occupe des étudiants handicapés ;
- FEDORA-3ème cycle qui s'occupe de l'élaboration d'un guide d'études postgradués en Europe ;
- FEDORA-Technologie nouvelle qui s'occupe de technologie d'information et de communication ;
- FEDORA-Transition Secondaire-Supérieure qui s'occupe du passage du lycée à l'université

Actuellement, FEDORA est en train de réfléchir de nouveau sur ses tâches et les structures des groupes de travail.

Il faut tenir compte de quatre éléments :

- le développement des étudiants et leur orientation pour réussir dans leurs projets universitaires ;
- le développement des institutions supérieures et le monde de travail ;
- le développement professionnel des conseillers dans les institutions supérieures
- le développement de l'intégration européenne et les contacts avec les organisations importantes de l'Union Européenne pour notre travail.

Le dernier élément a une relation réciproque comme a dit M. David Coyne, Directeur pour l'Education, dans le Directeurat Général de l'Education et Culture de la Commission Européenne, lors de notre rencontre à Brussel, l'année dernière : « Si FEDORA n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

Dans le processus de réflexion sur les groupes de travail, un meeting a eu lieu à Dublin, à Trinity-College, avec les membres des Conseils d'Administration, en avril cette année. A cette occasion, on a formulé le but général de la manière suivante :

« FEDORA aims to help its members to support and enhance students and new graduates opportunities to study and work successfully in the new European Union. »

C'est à dire que FEDORA vise à aider leurs membres à soutenir et augmenter les chances des étudiants et des nouveaux-gradués à étudier et travailler avec succès dans le cadre élargi de l'Union Européenne.

Ce processus de réflexion a été soutenu par les résultats d'une recherche sur les services d'orientation et de conseil dans l'enseignement supérieur de l'Union européenne. C'était un projet réalisé comme partie intégrante du programme LEONARDO DA VINCI de la Commission des Communautés européennes.

Sous l'aspect de FEDORA, les résultats montrent que 4 rôles sont à souligner :

- les Conseillers aux études ;
- les Conseillers aux carrières et l'insertion professionnelle ;
- les Conseillers pour l'aide psychologique ;
- les Conseillers pour les étudiants handicapés ;

Ce rapport sur le projet LEONARDO « nouvelles compétences pour un avenir différent » a été aussi la base de conception d'un Diplôme européen de maîtrise où l'Université Marc Bloch a déjà introduit une conception d'un modèle...

Quelques membres de FEDORA et FEDORA soi-même sont partenaires de ce projet.

Un important résultat du projet LEONARDO a été que « l'Union européenne renferme une riche diversité de structures d'orientation et de conseil dans l'enseignement supérieur. Cette diversité est le reflet des différences inhérentes à la culture, aux traditions et aux systèmes éducatifs des Etats membres. Les concepts et les pratiques contrastés qu'elle donne à partager représentent pour la formation une ressource puissante. ». (S.111)

En Allemagne, les services centraux de Conseillers d'Orientation (Zentrale Studienberatung) jouent un rôle spécial pour le développement des conseillers. Il existe une diversité de conseil. Dans une recherche que j'ai faite avec des collègues il y a quelques années, on a classé trois fonctions différentes de ces centres de conseils d'Orientation.

- Information, Conseil d'Orientation et Aide Générale ;
- Conseil d'Orientation personnalisé ;
- Aide Psychologique et Psychothérapie ;

(voir Illustration 2 dans l'appendice)

18 pour cent des services avaient seulement la fonction « Information et Conseil » ;

41 pour cent des services offraient la fonction « Information et conseil » et aussi « Conseil d'Orientation personnalisé » ;

39 pour cent des services offraient en plus une « Aide Psychologique »

* Dans le champ d'action « Information, conseil d'orientation et aide générale » les conseils quant au choix des études, les brochures d'information et les conseils par téléphone jouent un rôle important (voir Illustration 3 dans l'appendice).

* Dans le champ d'action « Conseil d'orientation personnalisé », les conseils lors de conflits dans l'orientation professionnelle et les conseils lors de conflits avec recherche de personnalité jouent un rôle important (voir Illustration 4 dans l'appendice).

Dans le champ d'action « Aide psychologique et psychothérapie », l'envoi vers d'autres centres, le conseil à court terme, le conseil psychologique, l'intervention de crises et la première prise de contact avec l'étudiant jouent un rôle important (voir Illustration 5 dans l'appendice).

Comme dans la plupart des pays européens, actuellement, il y a un grand changement dans les universités concernant la structure des études. Ce changement a résulté du procès BOLOGNA. On vise à faire des modèles consécutifs - entre autres pour obtenir des études plus courtes - ainsi qu'une flexibilité plus grande sur le marché du travail. Ce développement donne, aux conseillers aux carrières et insertion professionnelle, une plus grande importance. Récemment, il y a eu une croissance rapide de ce type d'orientation. Ces conseillers sont intégrés soit dans la Zentrale Studienberatung, soit dans une organisation liée à des facultés. Un autre aspect est que chaque université veut développer son propre profil, ce qui a aussi une importance pour le conseil de transition de l'école à l'université.

Pour ceux d'entre vous qui veulent obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter les sites web suivants :

www.hrk.de

www.studienwahl.de

<http://www.uni-giessen.de/studium/ARGE>

Le premier site concerne les conférences de recteurs. On peut y trouver chaque université avec son service ainsi que les informations sur les études décentralisées; le deuxième donne des informations pour les études centralisées et le troisième renvoie aux réseaux professionnels. Ce développement en Allemagne correspond à ceux de tous les pays européens, même si les « différences inhérentes à la culture, aux traditions et aux systèmes éducatifs. » (S.111) existent. Lors de notre Conférence à Dublin, nous avons fait un brainstorming, ce qui a permis de déterminer 30 caractères communs à tous les pays européens. Entre autres, citons :

- autonomie financière ;
- l'éducation pour toute la vie ;
- diversité des étudiants ;
- plus d'étudiants avec des problèmes personnels...

Avec ce changement dans le cadre de l'Union Européenne, FEDORA doit aussi s'adapter. En même temps, FEDORA peut contribuer à un dialogue mutuel pour être en mesure de répondre aux demandes actuelles. En octobre de cette année, le Groupe FEDORA Psyche va faire un pas vers cette direction. Avec leur conférence de « Cognition, motivation et émotion. Psychismes en mouvement dans l'environnement universitaire » à Lisbonne, du 23 au 26 octobre 2002, elle fait une contribution en se basant sur son expérience professionnelle spécifique. C'est au Danemark, l'année prochaine, que la grande conférence FEDORA aura lieu. Tous les sujets dont nous parlons ici vont être discutés en considérant la perspective européenne. Pour votre information vous pouvez vous servir du site web ci-dessous :

www.fedora.eu.org

SYNTHESE DES ATELIERS

Atelier 1 : Nouvelle architecture de l'offre de formation : rôle des SCUIO

Animateur et rapporteur : Patrick KENNIS – Directeur du SUAIO de l'Université Sciences et Technologies Lille 1

Le compte-rendu ci-dessous nous a été transmis par Monsieur KENNIS.

Cet atelier ne reposait pas sur des échanges d'expériences entre les personnels de nos services. Notre objectif consistait à illustrer la façon dont quelques universités tentent de mettre en œuvre les orientations présentées, en séance plénière, par Jean Pierre Korolistki de la DES, et François Petit, au nom de la CPU.

Il convient de souligner la présence, dans cet atelier, de Patrick Lévy, sous directeur du service " Vie de l'étudiant et formations post-baccalauréat " de la DES. Patrick Lévy a largement participé aux débats qui se sont instaurés après les différents témoignages.

Cet atelier comportait deux thèmes :

- Le premier avait pour objectif d'informer les participants quant à la mise en œuvre du LMD (architecture de l'offre de formation autour de trois grades : Licence, Master, Doctorat).
- Le second avait pour ambition de susciter quelques réflexions quant au rôle des SCUIO dans ce nouvel environnement. Environnement, que l'on peut qualifier de "flou", non que les orientations du ministère et de la CPU ne soient pas claires, mais environnement "flou", en ce sens que les étudiants auront à procéder régulièrement à des arbitrages délicats, dans un contexte plus incertain, moins sécurisant que celui auquel ils sont habitués.

La première partie de cet atelier a été consacrée à des témoignages de représentants des universités de Valenciennes, de Lille 2, universités en phase d'habilitation, citées en exemple le matin même, par J.P. Korolistki.

André Varinard a, quant à lui, présenté l'état des réflexions menées au sein de l'université de Lyon 3. Lyon 3 fera partie de la vague d'habilitation 2003. Ces échéances, plus ou moins proches, peuvent expliquer les stratégies différentes adoptées par ces établissements.

En ce qui concerne l'université de Valenciennes, il s'agit de fait d'une démarche très volontariste du président de l'université. La structuration nouvelle de l'offre de formation autour du L M D s'appliquera, dès la prochaine rentrée, pour les secteurs Sciences, Lettres, et une partie des Sports. Le Droit, les Sciences Economiques, ne sont pas concernés, pas plus que l'IUT et les écoles d'ingénieurs qui dépendent de l'université.

Dans les secteurs cités, cette réforme sera mise en place tant au niveau Licence, qu'au niveau Master.

A titre d'exemple, à Valenciennes, dès septembre 2002, les étudiants ne vont plus s'inscrire en DEUG, mais en Licence. Dans cette université, les parcours de formation ne se déclinent pas par rapport aux notions de majeures et de mineures, mais par rapport à des critères de compétences que l'étudiant doit atteindre et satisfaire. Ces critères sont définis par les équipes pédagogiques.

En réponse à une question de l'assistance, J.M. Raviart (université de Valenciennes) et Patrick Levy confirment que cette structuration nouvelle de l'offre de formation ne remet pas en cause les niveaux de qualification reconnus par le ministère du travail.

Néanmoins, la détermination de l'université de Valenciennes, a semble-t-il laissé perplexe une partie de l'assemblée, qui s'interroge sur :

- les problèmes de passage de filières non sélectives à des filières sélectives ;
- les problèmes de compensation entre les modules ;
- les problèmes d'ordre administratif (scolarité, bourses) ;
- la mise en place de passerelles, qui devraient être à priori nombreuses.

Une partie de l'assistance doute également de l'apport positif du LMD, quant à favoriser la mobilité des étudiants, ne serait-ce qu'au niveau national.

Les participants s'interrogent également sur la possibilité d'informer les étudiants, les lycéens, sur un système en devenir, qui peut se mettre en place dès la rentrée prochaine.

André Varinard nous a ensuite présenté l'état des projets de Lyon 3.

Le cursus pré-licence sera structuré en six semestres définis par rapport aux notions de majeures et de mineures.

Par semestre, une majeure est constituée d'UE fondamentales (22 crédits) et d'une UE « Langages » (8 crédits). Cette UE « Langages » peut se référer à la maîtrise de langues étrangères, mais aussi à la maîtrise de «Langages» ou de logiciels informatiques.

Au niveau pré-licence, à Lyon 3, seuls les secteurs Droit, Lettres, Economie/Gestion, Histoire/Géographie sont concernés par cette réforme. A ce stade, l'IUT n'est pas associé à ces réflexions.

Par rapport aux problèmes posés par le redoublement, compte tenu des délais minimums imposés entre deux sessions, l'étudiant ne pourrait repasser ces examens qu'à la date anniversaire ; ceci ne l'empêcherait pas de poursuivre son parcours de formation en préparant d'autres modules. En cas de modification de programme, l'université s'engagerait à mettre en place un dispositif de soutien.

Certains étudiants pourraient associer deux majeures, en fonction d'un projet personnel très affirmé, validé par une commission de validation.

Pour ce qui concerne le grade de Master, pour le secteur Economie/Gestion, à Lyon 3, les DEA seraient systématiquement transformés en Master « recherche », la plupart des DESS seraient transformés en Master « professionnalisés », hormis certains DESS très spécifiques, qui resteraient sous le système actuel.

Rappelons que cette réforme a également pour objectif de favoriser l'autonomie et la responsabilité des universités. Elles peuvent, par conséquent, rester totalement ou partiellement, sous le système actuel. Ce point particulier fait réagir l'assemblée, qui

souhaite, dans sa grande majorité, que le système se clarifie après une période de transition.

A Lyon 3, on s'interroge également sur l'opportunité de créer un Master professionnel « généraliste », susceptible d'accueillir, à l'issue des semestres 7 et 8, les étudiants non admis dans les semestres 9 et 10 des Masters « sélectifs ».

Au sein de cette université, le secteur juridique souhaite rester sous l'ancien système, pour ce qui concerne le grade Master.

A Lille 2, les ambitions affichées sont, pour l'instant, plus modestes : Création d'un Master Gestion qui s'appuie sur la MST Comptabilité/Finance, l'IUP Banque/Assurance et 5 DESS. Les STAPS sont aussi concernées.

Les expériences présentées dans cet atelier résultent de réflexions menées au niveau des VP formation et des enseignants, sans que les SCUIO aient été associés.

En ce qui concerne le rôle des SCUIO, dans le cadre de cette nouvelle architecture de l'offre de formation, quelques pistes ont d'abord été évoquées, volontairement provocatrices, afin de susciter les réflexions et les échanges.

Evolution ou disparition des SCUIO ?

- rôle accru des enseignants, dont la mission d'orientation fait partie des obligations statutaires, avec une implication plus forte, voire l'intégration, des personnels des SCUIO dans les équipes pédagogiques ?
- spécialisation accrue des activités de conseil et d'orientation, définies, par exemple, autour de la notion de projets (projet Licence, projet Master, projet Doctorat) ?
- actions de conseil et d'orientation recentrées sur le projet d'établissement, sur l'offre de formation de sa propre université ?
- relations plus étroites avec les services en charge de la FC, mais aussi avec les services « Relations Internationales » ?

Deux réactions reflètent, semble-t-il, les états d'âme, divers, des participants à cet atelier. Pour certains, le travail des SCUIO ne sera pas fondamentalement différent : « il faut continuer à se mettre à la place de l'étudiant pour comprendre ses problèmes ». Pour d'autres, « nos services ont toujours su s'adapter aux multiples réformes, plutôt que d'accroître les moyens, il convient surtout d'assurer la formation de nos personnels, afin de répondre au mieux aux exigences nouvelles des usagers ».

De fait, le débat concernant le rôle des SCUIO dans ce nouvel environnement, fût quelque peu escamoté, faute de temps, mais surtout faute de recul par rapport aux expériences présentées. Plutôt que d'évoquer la disparition des SCUIO, la notion de révolution dans nos méthodes d'intervention pourrait prévaloir.

A ce jour, la plupart des universités n'en sont souvent qu'au stade de la réflexion. La prochaine vague d'habilitation de 2003 permettra certainement de mieux discerner les différentes stratégies définies par les établissements. De son côté, Jean Pierre Korolitski espère voir aboutir cette restructuration de l'offre de formation, dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, dès 2007.

Comme on peut le supposer, un chantier aussi vaste justifiera, à n'en pas douter, de multiples débats parmi la communauté universitaire, mais aussi d'autres ateliers lors de prochaines journées nationales des SCUIO.

Atelier 2 : La politique d'information des SCUIO au sein de la politique de l'établissement.

Animateur : Gérard LEMOINE, Directeur du SUIO de l'Université de Nantes

Rapporteur : Christian CORMIER, Directeur du SCUIO-Planète info, Université de Poitiers

Le Compte-rendu ci-dessous nous a été transmis par Monsieur CORMIER.

Plusieurs petits incidents techniques ont écourté les débats de l'atelier n° 2. C'est pourquoi, au-delà du rapport des présentations d'expériences et des discussions qui ont suivi, j'introduirai un certain nombre d'idées et de remarques qui ont été sous-jacentes à nos propos. Les échanges informels qui ont suivi cet atelier, notamment pendant la réception offerte par l'Université Robert Schuman, m'ont encouragé dans cette démarche.

Il me faut rappeler le cadre de notre réflexion :

- La diminution du nombre des premières inscriptions et donc la volonté d'accueillir de nouveaux publics (reprises d'études, formation continue, étudiants étrangers...).
- Moins d'un bachelier sur deux s'inscrit à l'Université, IUT inclus. A ce sujet, nous pouvons évoquer le témoignage du Recteur Chapuisat, Directeur de l'ONISEP, qui nous disait ce matin qu'une enquête auprès des parents d'élèves de classes terminales montrait que 63% des familles pensaient que l'Université ne prépare pas à la vie professionnelle.
- La nouvelle organisation des études, L,M,D et les « parcours d'études » impliquant directement les SCUIO.
- La concurrence entre les Universités et entre les filières d'une même Université.

A partir de ces réflexions nous pouvons nous interroger sur quelle information ? Vers quels publics ? Quels médias ? Qui produit cette information, les SCUIO, les services de Communication, les services scolarité, les SRI, les UFR et Instituts (notamment les « articles 33 ») ?

I Les résultats de l'enquête du SUIO de Nantes auprès des SCUIO participant à ces journées :

Pour lancer la discussion et illustrer nos pratiques et les problèmes rencontrés, Gérard Lemoine nous présente l'enquête réalisée par le SUIO de Nantes auprès des SCUIO. Il y a eu 46 réponses ; les résultats n'ont de signification que pour la partie de la population qui a répondu. Cependant, les grandes tendances doivent se retrouver dans l'ensemble de la population. Les résultats les plus marquants : 46 SCUIO utilisent encore des supports papier et 44 ont un site Internet. Les informations sont principalement produites par les SCUIO et les UFR ; les services de communication se réservant, sans doute, les plaquettes « prestige ». L'offre de formation est surtout présentée par diplôme (37 SCUIO/46). Les documents spécifiques sont destinés aux étudiants (35 SCUIO/46), aux lycéens (31 SCUIO/46). Les rubriques types d'une fiche de présentation d'une formation sont souvent équivalentes, mais les stages ne figurent que dans 16 SCUIO/46, les statistiques de réussite dans seulement 6 ! Mais 19 SCUIO renseignent une rubrique « compétences développées », essentiellement pour des formations professionnalisantes.

II La présentation de 8 réalisations originales et réussies en matière d'information :

Puis Gérard Lemoine invite les différents responsables de ces réalisations à venir nous les présenter.

- Parmi celles-ci, 4 concernent les sites Internet :

- 1) Bruno BELLET de Nantes nous présente le nouveau site Internet avec des parcours individualisés selon les types de publics (lycéens, parents d'élèves, enseignants, professionnels...). L'information est mise en ligne de façon décentralisée sans intervention du SUIO. On peut remarquer la présence de fiche compétences. Le support papier disparaît progressivement.
- 2) Sabine PERILHON de Nancy1 nous présente le site Internet attrayant de son Université, qui propose des fiches diplômes en PDF, en maintenant une offre papier.
- 3) Nicole PALARD nous présente le site de Bordeaux 2, peu convivial pour la personne voulant le consulter, mais riche en informations utiles même si elles sont présentées de façon spartiate. Cependant, les pages « spécial lycée » proposent en 6 rubriques des informations indispensables pour les futurs étudiants, en particulier le détail des modalités d'inscription pour chaque premier cycle et les personnes ressources.
- 4) Joëlle GUILLAUME montre le site de Grenoble 2, de conception moderne, offrant des entrées par publics : lycéens, étudiants, salariés, étudiants étrangers, enseignants du secondaire, BTS,COP... Les fiches sont mises à jour par le CIOSUP.

La discussion s'oriente sur « qui met l'information en ligne », sur l'articulation entre information papier et information numérique et la disparition progressive des supports papier. A ce sujet, une remarque est faite sur les difficultés qu'ont les usagers, en dehors de l'Université, pour accéder à l'information sur nos sites Internet, du fait des faibles débits des réseaux auxquels ont accès les particuliers.

- Deux autres expériences concernent la production de supports vidéo :

- 1) Le premier présenté par Céline GOMEZ de l'Université de la Réunion, consiste en la réalisation de deux cassettes de 8 mm par l'UFR d' Economie pour la promotion de filières professionnalisantes. Le SCUIO n'est pas à la base de la production de cette information.
- 2) En revanche, l'expérience présentée par Marion GREIB de Strasbourg 2, consiste en la production par le SCUIO d'une cassette présentant la filière « Lettres classiques » pour les lycéens. Cette production a été réalisée, suite à la demande de professeurs, en coopération avec l'Office audiovisuel de l'Université.

-Il reste enfin à évoquer deux expériences :

- 1) La première très innovante de l'Université d'Avignon, présentée Claudie PION, est la réalisation d'un diaporama « Power point » présentant des parcours d'études dans l'Université d'Avignon à l'intérieur d'une UFR ou d'une UFR à l'autre. Il s'agit d'une démarche préfigurant les exigences du L,M,D.

- 2) La deuxième présentée par Marie-Françoise COMBEAU de l'Université d'Orléans, consiste en l'édition de 2 brochures (support papier) :
- la brochure « Le bon choix » destinée aux lycéens et présentant les DEUG et notamment les taux de réussite par baccalauréat.
 - la brochure « Premier contact » destinée au nouvel étudiant, met l'accent sur les services de l'Université. Ce type de document se rencontre dans plusieurs universités.

Toutes ces expériences tentent de prendre en compte plusieurs préoccupations que nous partageons tous, c'est à dire :

- assurer la lisibilité de l'information et notamment de l'offre de formation par les différents publics (lycéens, étudiants, parents d'élèves, enseignants, professionnels) ;
- articuler les supports papier et numériques et définir le rôle de chaque service (SUIO, Service Com, UFR, SRI...) dans la construction et la maintenance du site Internet. Le but est d'obtenir une base de données complète, actualisée, ergonomique pour rendre l'étudiant plus autonome dans sa recherche.

Quelques propositions :

- Profiter de la phase de contractualisation pour mieux faire prendre en compte nos actions, nos productions. Définir dans le cadre du projet d'établissement « les frontières » de chaque acteur de l'établissement dans la production et la diffusion de l'information pédagogique.
- Pour l'établissement des fiches-diplômes, pourquoi ne pas se référer aux dossiers d'habilitation, qu'on peut certes dépouiller a posteriori ? Ne serait-il pas plus efficace d'y joindre une fiche à remplir par le responsable du diplôme, comportant les informations dont nous avons besoin pour nos bases de données, y compris, crédits ECTS, stages, débouchés, mots clés, compétences ?

Atelier 3 : Les actions en direction des primo-entrants

Animateur : Nadine LAVIGNOTTE, Directrice du Service de l'Etudiant-Université Blaise Pascal Clermont II

Rapporteur : Francis BESTION – Directeur du SUIO – Université des Sciences Sociales Toulouse 1

Ce compte-rendu a été réalisé à partir des notes de Monsieur BESTION et de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Propos liminaire

Parmi les 280 participants à ces journées Nationales 244 sont issues strictement des SCUIO. Parmi eux, 70 sont inscrits à l'atelier 3, soit 29% de l'effectif. Cet atelier a donc suscité l'intérêt. Une remarque semble plus intéressante encore : sur 50 Conseillers d'Orientation Psychologues présents à cette rencontre, 30 ont choisi cet atelier, soit 60% de l'effectif. Or, une représentation proportionnelle en aurait attiré 12.

Monsieur BESTION en tire deux conséquences :

1. Ceci révèle une forme de spécialisation des tâches au sein des SCUIO.
2. Ceci n'est pas sans incidence sur la sensibilité de l'approche dans cet atelier et sur les réactions aux interventions.

Constat Général de l'atelier.

3 points transversaux et récurrents dans les interventions ont été dégagés.

- Un foisonnement d'expériences, de procédures, de dispositifs soit expérimentaux, soit pérennes ont été présentés dans cet atelier en matière d'orientation et de réorientation.
- Dans beaucoup de cas, **l'approche est partenariale** (inter universitaire, université rectorat, voire plus large : CCI, GRETA, Régions...). L'approche est partenariale mais également inter-temporelle, de la conception à la mise en œuvre, voire au financement ou à la mise à disposition de personnels supplémentaires pour faire exister ces dispositifs.
- L'approche est également multi-acteurs, ce qui est la conséquence du 2^{ème} point, sans aller jusqu'à dire qu'un SCUIO seul ne peut rien, nous constatons qu'il doit associer des acteurs divers qui lui sont extérieurs :

Proviseurs, professeurs principaux de première et de terminale, inspecteurs d'académie, personnels de CIO, responsables ministériels des programmes, enseignants chercheurs et même dans le cas de la réorientation, les enseignants des filières convoitées et des filières quittées.

La réorientation

L'atelier a du être réaménagé. Il a commencé sur le thème de la réorientation. C'est la raison pour laquelle Monsieur Bestion débute son rapport sur ce thème afin de conserver la même logique de déroulement de l'atelier.

Il est apparu que les difficultés ont moins trait à la pénurie de possibilités de réorientation (les possibilités de réorientation en STS, IUT, en alternance ou non, existent) qu'à deux autres aspects :

- la maîtrise du calendrier de la réorientation ;
- l'implication des enseignants-chercheurs.

a) la maîtrise du calendrier

Un consensus semble se dégager. En effet, les actions qui paraissent efficaces sont celles qui ne sont pas entachées de précipitation. La réorientation doit être accompagnée, préparée, pilotée plutôt que « sauvée ». Certains identifient le premier semestre à un laboratoire d'expériences. Il ne faut pas se précipiter dans la transition enseignement secondaire / enseignement supérieur .

b) l'implication des enseignants-chercheurs.

C'est un leitmotiv, elle s'avère indispensable et suppose une formation. Pour la réorientation, elle doit impliquer les enseignants non seulement des filières quittées mais également des filières convoitées.

Les idées secondaires exprimées

- La réorientation ne concerne pas seulement les étudiants en échec, même s'ils restent majoritaires. En effet, il n'y a pas de contradiction entre situation potentielle de réussite et désir de réorientation.
- La réorientation n'est pas un échec, elle est porteuse. Le parcours construit à l'issue de ces procédures n'aurait bien pas pu l'être avant.
- Signalons que certains vont plus loin du point de vue de la réorientation en créant de véritables diplômes de réorientation qui sont souvent des DU semestriels.

C'est le cas :

- * à l'Université Marc Bloch Strasbourg 2 avec le DURTTI (Diplôme Universitaire de Repositionnement vers les Technologies Tertiaires et Industrielles) ;
- * à l'Université de Limoges avec le DU REAGIR

Regard critique sur ces procédures de réorientation

Les questions les plus fréquentes concernent les coûts :
« Est-ce raisonnable en termes de coûts ? ». « Suffit-il qu'une action soit efficace pour qu'elle soit légitime ? ». « Les mêmes ressources financières et en personnel ne pourraient-elles pas être mieux utilisées ailleurs, notamment en amont ? ». A supposer qu'on puisse éviter, via une meilleure information vers les lycéens, ne fut-ce qu'une partie des besoins de réorientation, on allégerait d'autant le poids de ces actions.

Il s'agit d'un problème d'optimisation de l'allocation de ressources rares. Les moyens étant limités, il faut les affecter à bon escient.

Les réactions à ces critiques ont été nombreuses et fortement argumentées autour de deux idées :

- Il faut prendre les bacheliers tels qu'ils sont. Nous ne choisissons pas nos publics.
- Il faut accepter le coût de la prévention. Il vaut mieux réagir tard que pas du tout, sinon nous nous exposons à des circulations, à un zapping de formation en formation qui est énormément coûteux, tant pour l'étudiant qui en subit les coûts psychologiques et financiers, que pour la collectivité.

Les actions en amont

Ces actions sont soit partenariales et efficaces, soit isolées et peu fructueuses.

En 2001, à Clermont, à l'initiative de l'Université Blaise Pascal, le Recteur a nommé un chargé de mission pour mettre en place un comité académique de liaison enseignement secondaire / enseignement supérieur. Ce comité a jeté les bases d'un plan d'actions par la mise en place de deux commissions : « une commission information pour l'orientation » et « une commission pédagogie »

La commission information et orientation constituée de proviseurs, professeurs principaux, personnels du CIO, personnels des Services de l'Etudiant des deux universités, enseignants-chercheurs... a élaboré un plan de formation en vue de réactualiser la vision qu'ont les acteurs de l'université et de l'enseignement supérieur en général. Elle a en outre généré :

- *une plaquette à destination des lycéens dont l'originalité est d'être inter-universitaire
- *des réflexions en direction des publics défavorisés. N'oublions pas que cette réflexion nous dépasse, elle est pourtant essentielle. En effet, le fait d'avoir un accès sans numerus clausus et à prix d'inscription faible au regard des coûts n'a pas suffi, en France, à garantir d'égales chances d'accès aux études supérieures par catégorie sociale d'origine. Il s'agit d'un problème essentiel qui a été évoqué au colloque de la CPU à Mulhouse, en 2002, dont le thème était : « Quels étudiants pour l'université démocratique de demain ».

Les points positifs de ces actions.

- ◆ Permettre le dialogue entre les nombreux acteurs du processus d'orientation
- ◆ Quelques réalisations concrètes (plaquette inter-universitaire)
- ◆ Volonté forte du recteur sans laquelle rien n'aurait pu se faire
- ◆ Action de fond en direction des enseignants du supérieur et du secondaire en présence de groupes ministériels d'élaboration des programmes

Les bémols :

- ◆ Les courroies de transmission sont parfois grippées
- ◆ L'investissement repose sur le personnel du Service de l'Etudiant de l'Université Blaise Pascal, sans moyens spécifiques.

Les organisateurs de cet atelier ayant été trop ambitieux quant à sa programmation (8 intervenants), il n'a pas été possible de la respecter tel qu'elle avait été annoncée. Danielle HAUG - Directrice du SUIO de l'Université Louis Pasteur Strasbourg 1 - et Jacques Richard - Responsable du SCUIO de l'Université Robert Schuman Strasbourg 3 – n'ont pas eu le temps d'exposer leur propre expérience en matière de politique académique. Néanmoins, nous tenons à inclure, dans la suite de ce rapport, l'intervention qui aurait dû être présentée.

FACILITER LA LIAISON SECONDAIRE - SUPERIEUR

UNE COLLABORATION STRUCTUREE ET ACTIVE

SAIO
ONISEP
UNIVERSITES
LOUIS PASTEUR (STRASBOURG 1)
MARC BLOCH (STRASBOURG 2)
ROBERT SCHUMAN (STRASBOURG 3)
HAUTE ALSACE (MULHOUSE RG 3)
POLE UNIVERSITAIRE EUROPEEN

ACADEMIE DE STRASBOURG

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 – STRASBOURG
Danielle HAUG – Jacques Richard

COMMENT CETTE COLLABORATION EST-ELLE NEE ?

A l'origine (1977)

JOURNEES DES UNIVERSITES organisées par les
Cellules d'information et d'orientation des trois
Universités de Strasbourg

devenues (1980)

**JOURNEES DES UNIVERSITES ET DES
FORMATIONS POST-BACCALAUREAT**

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG

Danielle HAUG · Jacques RICHARD

UNE COLLABORATION STRUCTUREE

- Comité de Pilotage des JOURNEES DES UNIVERSITES ET DES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT

- Groupe de liaison Enseignement secondaire/Enseignement Supérieur (SAIO)

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG
Danielle HAUG · Jacques RICHARD

UN PROGRAMME D'ACTIONS

- 1) ACTIONS AUPRES DES LYCEES
- 2) JOURNEES DES UNIVERSITES ET DES FORMATIONS POST-BAC
- 3) FORMATIONS DES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ORIENTATION

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG
Danielle HAUG · Jacques RICHARD

UN PROGRAMME D'ACTIONS

1) ACTIONS AUPRES DES LYCEES

Une présentation commune accompagnée d'un courrier du Recteur

- **Interventions dans les lycées organisées par les SCUIO** (étudiants, enseignants des Universités)
- **Accueil des lycéens dans les Universités** (participation · aux enseignements, visites de laboratoires...)

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG

Danielle HAUG · Jacques RICHARD

UN PROGRAMME D'ACTIONS

2) LES JOURNEES DES UNIVERSITES ET DES FORMATIONS POST-BAC

- 20 000 visiteurs (les 3/4 des élèves de Première et Terminale)
- Un document préparatoire (inséré dans la brochure "Après le Bac" éditée par l'ONISEP)
- Préparation dans les Etablissements (par les COP)

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG

Danielle HAUG · Jacques RICHARD

UN PROGRAMME D'ACTIONS

LA FORMATION DES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ORIENTATION

Actions de formation proposées dans le PAF

- **Conseillers d'orientation - Psychologues**
 - 1 journée de formation animée par chacun des SCUIO
 - accueil des COP dans les Universités (1 à 5 jours)

- **Professeurs principaux**

Différentes formations proposées depuis plus de 15 ans

- **Proviseurs**

Rencontres avec les Présidents d'universités

JOURNEES NATIONALES DES SCUIO - 23 MAI 2002 · STRASBOURG

Danielle HAUG · Jacques RICHARD

Les actions en direction des nouveaux publics (présentées dans cet atelier par la formation continue de l'Université des Sciences sociales Toulouse 1 qui n'a pas donné lieu à débat)

Nul ne sait à quelle vitesse progresseront les primo-entrants non issus du baccalauréat mais chacun sait que les procédures de VAE vont confronter les universités à de nouveaux publics à accueillir spécifiquement. L'idée d'une formation « à vie » ayant vécu et étant obsolète, les universités doivent saisir et traiter cette demande de formation.

Sans qu'il ait été possible de débattre, l'intervention a permis de sensibiliser, de mettre le doigt sur les difficultés potentielles, les deux principales étant :

- ◆ La maîtrise de l'information. Les universités auront à contrôler l'information à diffuser aux publics potentiels alors même qu'il semble qu'elles n'aient pas le monopole de la diffusion de l'information.
- ◆ La coordination et le partage des tâches entre les Services de la Formation Continue et les SCUIO.

Atelier 4 : La dimension internationale des SCUIO

Animateur : Jean-Paul LAINE, Directeur du SUIO de l'Université de Rouen
Rapporteur : André BRIAND, Directeur du SUIO de l'Université de Rennes 2
Haute Bretagne

Ce compte-rendu a été réalisé à partir des notes de Monsieur BRIAND et de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

L'atelier repose sur :

- 1) les interventions des quatre collègues européens : Karel DE MIDDELEIR de l'Université de Gand, Ferran LAIN DEVANT de l'Université de Barcelone, Gerhart ROTT Vice-président de FEDORA de l'Université de Wuppertal, et Pierre SECK du Centre Universitaire du Luxembourg.
- 2) l'intervention de Bénédicte GRANGER, Directrice du SUIO de Paris 9 sur les relations entre le Service des Relations Internationales et le SCUIO.
- 3) le questionnaire envoyé aux différents SCUIO.

La synthèse de cet atelier a pour but d'intégrer les thèmes et les propositions sans nécessairement relater, stricto sensu, les interventions individuelles.

La réflexion a porté essentiellement sur trois points :

- La communication de l'information dans un service universitaire européen d'information et d'orientation analogue aux SCUIO des universités françaises, en l'occurrence celui de Barcelone.
- La mobilité étudiante.
- Les relations entre le Service des Relations Internationales et le SCUIO.

La communication de l'information

Certains SCUIO se sont retrouvés dans les difficultés exposées par Monsieur Ferran LAIN DEVANT, lors de la présentation du projet de l'Université de Barcelone en matière d'information et d'orientation : à savoir la difficulté, dans les universités d'une certaine taille, à transmettre l'information, étant donné que les conseillers ne peuvent pas maîtriser toute l'information. L'idée est donc venue, à l'Université de Barcelone, d'avoir recours à un système électronique de transmission de l'information géré par un service de l'information, sans se confondre avec le SCUIO, afin de soulager considérablement ce dernier.

Toutefois, il serait illusoire d'acheminer l'information et de la faire assimiler par le public par les seuls supports écrits ou électroniques. En effet, même un fonds documentaire excellent est difficilement approprié par l'utilisateur. Il existe une information difficile à communiquer, par delà l'écrit ou l'extranet. Beaucoup de questions ne se résolvent que par l'intervention orale dont le pouvoir d'ajustement, la crédibilité, l'empathie sont irremplaçables. Les SCUIO, en présentiel, conservent tout leur pouvoir de transmission de l'information. De plus, l'information est souvent très difficile à transmettre. Les personnels

des SCUIO ont acquis des compétences de décryptage des questions posées et de transmission d'une information parfois difficile à transmettre, dans la mesure où celui qui pose la question n'est pas absolument sûr de ce qu'il veut que l'on transmette. C'est pourquoi cette communication orale doit être le fait, non seulement d'enseignants, des personnels des Services d'Information et d'Orientation mais aussi des étudiants. Un système électronique de communication peut donc résoudre certains problèmes mais ne saurait, en aucun cas, se substituer à l'information orale.

Il s'agit d'un véritable défi de l'information qui implique la grande responsabilité des conseillers et autres professionnels. Bien sûr, leur rôle varie selon les pays européens et les universités, mais dans tous les cas, il semble vital de développer et d'affiner les compétences des personnels, de ceux qui conseillent et de ceux qui informent, en particulier quand il s'agit d'informer sur l'international. En effet, il ne s'agit pas seulement de fournir une information technique sur la nouvelle architecture des formations par exemple mais bien de se poser, dans un premier temps, un certain nombre de questions :

- Qu'est ce que la dimension universitaire européenne ?
- Quel est le but de l'université ?
- Quel est l'objectif de notre travail ?
- Quel est le but poursuivi par l'étudiant ?

L'emploi, certes mais sans doute aussi bien davantage. Il peut s'agir de privilégier la formation d'un travailleur ou celle d'un citoyen ou d'aider à l'épanouissement individuel de l'étudiant ou pour reprendre les propos de Monsieur BELLOC, il pourrait s'agir de « la construction de la personnalité à un certain moment de l'existence ». Il ne s'agit pas nécessairement d'aider l'étudiant à vivre à l'université mais à y vivre bien. L'université peut être un lieu d'éducation et pas seulement d'acquisition de connaissances théoriques et techniques.

Pour ce qui est des parcours européens, cette dimension individuelle a été soulignée. Elle n'est pas un luxe. Sans elle, les diverses populations d'étudiants accepteront difficilement de fonctionner au niveau européen.

La mobilité étudiante

Indéniablement, la mobilité au niveau européen peut porter beaucoup de fruits, pour ce qui est de l'emploi notamment. L'expérience luxembourgeoise de formations internationales le démontre amplement. Cependant, pour accéder aux avantages que représente la mobilité, de nombreux problèmes doivent être résolus. La solution passe inévitablement par une bonne information avant le départ. Dans ce cas précis, les SCUIO sont encore en première ligne.

Un problème crucial souligné est celui de la **validation de l'année à l'étranger**. Prenons le cas de l'étudiant qui a trouvé lui-même une formation étrangère sans s'inquiéter au préalable de la validation à son retour en France de cette année passée à l'étranger, le risque est que cette dernière soit perdue. Il faut donc que des liens soient établis, qu'il y ait un programme d'échange, que des passerelles soient jetées et qu'il y ait, dans tous les cas, intégration à la formation avec comptabilisation en termes de crédits, capitalisation, transférabilité. De plus, il est important que le SCUIO soit en mesure de relayer toute l'information à l'étudiant avant son départ et même avant que son projet ne soit construit.

Il ne faudrait pas non plus sous-estimer, pour ce qui est de la dimension stages-emploi, l'importance de la connaissance des systèmes de fonctionnement des autres pays, au delà des systèmes académiques, ni l'importance des réseaux et des partenariats qui peuvent être patiemment constitués par les secteurs stages-emploi des SCUIO avec, par la suite, une inclusion possible dans les parcours. Tout ceci souligne l'importance du rôle du SCUIO, en dehors même de l'attribution des bourses de mobilité ou de la gestion de convention de stage.

Les relations SCUIO / Service des Relations Internationales

On constate logiquement une implication croissante des SCUIO dans la dimension internationale de l'université qu'il s'agisse de l'information des étudiants étrangers hors programme, de l'information des étudiants français sur les universités et pays étrangers, de stages à l'étranger, etc Ce constat est aussi, inévitablement, celui de la multiplication des zones de contact avec les Services des Relations Internationales, ce qui, de toute évidence, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes. Le plus crucial semble être le flou des frontières, les zones de recouvrement, l'incertitude des compétences respectives des deux services, le résultat étant le manque de lisibilité, parfois des contradictions pour les étudiants qui ont bien du mal à s'y retrouver.

La clef des relations SCUIO/RI paraît, à tous, être la redéfinition des compétences respectives, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, les actions communes. Cette redéfinition passe par une reconnaissance par les universités de la dimension internationale croissante des SCUIO. Par conséquent, il faudrait que les SCUIO fassent partie intégrante de la stratégie internationale des universités, dans la mesure même où les personnels des SCUIO sont souvent mieux armés que leurs collègues des RI pour décrypter les questions, écouter et conseiller. L'information, et pourquoi pas dans les salons à l'étranger, est du ressort des SCUIO qui doivent être en mesure de traiter les premières demandes avant de renvoyer vers les RI.

Pour ce qui est du rapport statutaire RI/SCUIO, il ne s'agit bien sûr pas de confondre les deux services, ni de dissoudre l'un dans l'autre. Etant donné la différence de statut de l'un et de l'autre, il a été proposé, ce qui s'est d'ailleurs fait, de faire des RI, à l'instar des SCUIO, un service commun aux compétences bien définies.

Conclusion

L'atelier a donc permis :

- d'explorer un certain nombre d'aspects de la dimension internationale des SCUIO, dimension en pleine évolution, à la mesure du contexte dans lequel elle s'inscrit ;
- d'identifier plus précisément certains problèmes posés par cette évolution ;
- et de proposer, pour certains problèmes, un certain nombre de solutions.

Atelier 5 : les SCUIO aujourd'hui

Les animateurs : François MATH, Directeur SCUIO Université Henri Poincaré Nancy 1 (groupe 1) - Serge HERMINE, Directeur CIDO Université René DESCARTES Paris 5 (groupe 2) – Françoise BOURSIN, Directrice SCUIO Université Paris-Sorbonne Paris 4 (groupe 3) – Francis Gaillard, Directeur adjoint SCUIO Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (groupe 4)

Rapporteur des 4 groupes : Francis DANVERS – Directeur du SIO de l'Université Charles de Gaulle Lille 3

Le compte rendu de l'intervention de Monsieur DANVERS a été réalisé à partir de l'enregistrement transmis sur www.canal-u.education.fr

Monsieur DANVERS, chargé de la synthèse des synthèses de l'atelier du 24 mai auquel tous les participants ont été conviés et répartis dans 4 groupes, présente succinctement sa méthode de travail. C'est à partir des rapports élaborés par les secrétaires de séance des 4 groupes constitués qu'il propose une synthèse globale, sans véritable mise en perspective, compte tenu du peu de temps alloué. Il précise qu'il a circulé pendant ½ heure dans chacun des quatre groupes afin de pénétrer l'atmosphère des réflexions.

Quatre temps organisaient le travail de cet atelier :

- 1) les textes fondateurs ;
- 2) une interrogation centrale portée sur la place des SCUIO dans les universités et la possibilité d'esquisser une sorte de typologie ;
- 3) la demande sociale ;
- 4) les propositions pour l'avenir.

Monsieur DANVERS propose de rendre intelligibles les éléments les plus saillants des 4 groupes.

Les textes fondateurs :

Le point de départ est la circulaire du 23 mai 1973 qui, sous l'impulsion du ministre, met en place les Cellules d'Information et d'Orientation.

La loi Savary de 1984 est le 2^{ème} moment fort. Elle recadre, pour les enseignants-chercheurs, une mission d'aide à l'orientation.

Cette loi est réaffirmée en 1986 sous la signature de M.Chevènement.

En 1989, la loi d'orientation, loi dite Jospin alors Ministre de l'Education Nationale, centre l'élève au sein du système éducatif avec l'idée d'un droit au conseil et à l'information sur les études et les débouchés professionnels.

Ces textes ont donné lieu à des réflexions. L'interrogation forte dans les groupes est la suivante :

En quoi ces textes sont-ils une aide pour les SCUIO ? En quoi sont-ils un obstacle compte tenu de leur ancienneté et donc de leur appartenance à une conjoncture socio-économique déterminée ? Toutefois, indiquons que ces textes ont une portée plus générale, ils transcendent les conjonctures particulières.

Un débat a eu lieu entre

- les partisans d'un toilettage des textes ;
- les partisans d'une refonte globale ;
- les pragmatiques pour lesquels l'essentiel n'est pas les textes mais ce que l'on en fait.

Le rôle des SCUIO

Les questions ont eu trait au positionnement du SCUIO. Il est en effet difficile de clarifier un service qui touche à des rôles, des missions très variés où l'on voit poindre des variations très différentes d'une université à l'autre. L'idée est de faire ressortir les missions centrales avec des risques de dérive.

Est-ce que le SCUIO doit devenir un « super service » ? un « service éponge » ? « un service attrape-tout » ? Quelles ambitions avons-nous dans le cadre de cette rénovation ?

Monsieur DANVERS observe que les questions concernant l'identité du SCUIO ont été posées par rapport à des services mitoyens ? comme la Formation Continue, l'Observatoire. De manière empirique, il fait le constat que le service le plus cité est le service des relations internationales et secondairement la cellule communication.

La question des compétences des personnels a été évoquée à plusieurs reprises avec l'idée d'un répertoire des métiers et des compétences des personnels qui composent les SCUIO. Certains ont fait référence à la notion d'audit et d'agence de mutualisation universitaire pour aider les SCUIO dans cette entreprise.

Comment faut-il reconsidérer les compétences des personnels, non seulement « intra-muros » mais également des partenaires avec lesquels les SCUIO travaillent. Il a été suggéré, par certains, d'élaborer, à l'avenir, des partenariats avec l'INRP et le CEREQ.

Monsieur DANVERS nous indique que beaucoup de témoignages étaient axés autour des trois points suivants :

- 1) Nos métiers sont très divers parce qu'ils renvoient à des ancrages professionnels extrêmement variés. Cette variété est loin d'être synonyme d'harmonisation mais plutôt d'hétérogénéité et d'hétéroclite. Certains services sont mieux dotés que d'autres ce qui est peu concevable dans la fonction publique.

- 2) Complexité des rôles tenus par les uns et les autres. Les activités d'orientation sont des activités contextualisées qui dépendent des interactions dans l'espace et dans le temps, avec les acteurs institutionnels, les moyens mis en œuvre...
- 3) Un besoin intense d'expression sur les pratiques. Certaines citations méritent d'être reprises.

« le SCUIO est un des rares endroits où on passe du temps au service de la construction du projet de l'étudiant »

« le directeur du SCUIO et son équipe pourraient jouer un rôle de conseiller technique auprès des chefs d'établissement et de leur équipe rapprochée (Vice-président, chargé de mission...). »

La fonction d'observatoire est indéniable dans les SCUIO, pas seulement prise au sens institutionnel du terme mais dans les faits. En effet, un SCUIO est un observatoire car il y a de la parole qui se libère. Il est donc un lieu où les dysfonctionnements apparaissent. Il faudrait prendre plus en considération toute cette expression libre, informelle en termes de propositions pour l'action ou pour des pratiques plus réfléchies.

Le SCUIO est perçu comme un catalyseur, un laboratoire ou un vivier de l'innovation, une vigie, une veille au niveau de l'information. Le SCUIO n'est donc pas seulement un instrument pour une politique présidentielle.

Des réflexions sur les différents statuts qui composent les SCUIO ont eu lieu, notamment les rapports entre les COP et les enseignants ou personnel IATOSS qui ont une mission en matière d'aide et de conseil.

La reconnaissance des personnels, indépendamment de leur statut, devrait passer par une meilleure intégration des projets d'actions dans les contrats d'établissement ou les projets des services.

Au niveau des enseignants, il est souhaitable de renforcer la collaboration avec les composantes, en ayant comme volonté de susciter des vocations d'enseignants relais, ce qui impliquerait, pour ces derniers, d'être formés. Le SCUIO a un rôle à jouer dans cette formation. A ce sujet, des expériences très pragmatiques ont été proposées.

Afin de renforcer la place du directeur du SCUIO, une meilleure inclusion dans l'équipe dirigeante mais également comme membre de droit dans les CE et CEVU s'avère nécessaire.

Monsieur DANVERS propose, de façon personnelle, des éléments de mise en perspective.

Il ressort :

Des préoccupations transversales en termes de public :

- 1) un nouveau regard sur les personnes handicapées,
- 2) l'intégration et l'accueil des étudiants étrangers,
- 3) la montée en charge « d'un public étudiant en grande précarité » qui a besoin d'un accompagnement qui se situe entre le social et le thérapeutique,
- 4) l'accompagnement des nouveaux publics fortement corrélés à un effet d'âge.

Des préoccupations transversales en termes de personnel :

Un problème d'identité et de reconnaissance traverse l'ensemble des catégories. Certaines catégories paraissent plus en souffrance que d'autres. Le fait de désigner des individus par la négative (par exemple les non enseignants ou les non Conseillers d'Orientation Psychologues pour le personnel IATOSS qui pourtant ont des missions d'aide et de conseil) peut engendrer des incompréhensions, un manque de dialogue et des souffrances. Ce sont des éléments à prendre en compte en termes de gestion des ressources humaines au sein de l'université.

L'avenir :

4 points relatifs aux actions à prolonger dans les années à venir sont énumérés.

- Nous sommes dans une société traversée par l'économie du savoir : le « e-learning ». Il faut donc comprendre comment les problématiques d'aide et de conseils ne se font plus dans les règles du théâtre classique, à savoir unité de temps, de lieu et d'action. Le « e-conseil » est de nature à transformer les choses. Le conseil peut se sous-traiter, il n'est pas obligé de se faire dans un même lieu, bien précis, toujours et en tout temps.
- On additionne les identités : accueil, information, orientation, insertion. Implicitement, notre modèle est additif or il faudrait passer à un modèle multiplicatif, c'est à dire finalisé davantage. Apparemment, la demande sociale en matière d'orientation se fait en terme d'insertion professionnelle. Par conséquent, il sera nécessaire de renverser la dialectique, on renseigne d'autant mieux qu'il existe des perspectives professionnelles. Aujourd'hui, la conjoncture économique a changé, les étudiants que l'université forme ne sont pas les plus perdants. Ce fait est peut-être un moyen de valoriser les SCUIO, ses personnels, ses missions.
- Il est coutume de dire que nous sommes passés de l'artisanat à l'industriel. Il faut introduire une autre dimension : la marchandisation. Les prestations d'information et d'orientation s'élaborent sur un marché sur lequel nous sommes en concurrence. Une réflexion doit donc avoir lieu. Les spécialistes en sciences de l'éducation et en sciences de l'information et de la communication pourraient nous apporter leur aide pour mieux saisir les enjeux et les pratiques de conseil confrontés à la marchandisation de notre société.
- L'inégalité des chances reste un problème pour les universités et les SCUIO. Les inégalités se creusent. Elles ne sont pas uniquement engendrées par les origines sociales. Il s'agit d'un phénomène plus complexe qui renvoie davantage à la notion de mixité sociale qui intègre la notion culturelle et d'interculturelle du conseil et prend en compte la question du genre en orientation.